

SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT

Séance du 13 mars 2023 - 18H30

Salle du Conseil Municipal - Mairie de Baho

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

L'an 2022, le 13 mars 2023 à 18h30, s'est tenu, une séance du Comité Syndical à sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmis, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mme Cécile MARGAIL MM. Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Gilles GUILLAUME - Jacques PALACIN - Patrick PASCAL - Pierre PARRAT - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU - Robert VILA
	Absents et suppléés	M. Jean-Paul BILLES suppléé par M. Joël PACULL - M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE
	Absents et Excusés	Mmes Aurélie PASTOR-BARNEOUD - Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Louis CHAMBON - Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ - Rémi GENIS - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ -
C. C. DES ASPRES	Présent	MM. Jérôme DE MAURY - Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Absents et excusés	MM. Marc BIANCHINI - Alain DOMENECH - René LAVILLE - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absents et Excusés	Mme. Joëlle ESTALA METOIS - M. Jérôme PALMADE
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C.HAUT VALLESPYR	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 20 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Joël PACULL

Pouvoirs : M. Stéphane LODA à M. Max TIBAC - Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD à M. Pierre PARRAT

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le 
ID : 066-200087286-20230313-DELIB202313-BF

Publié le 17/03/2023 sur le site du SMTBV

Vu la loi du 12.07.99 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu les articles L 2312.1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précisant le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle qui s'effectue dorénavant, sur la base d'un rapport élaboré par le président, et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Viennent s'ajouter, les obligations créées par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 relatives à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique auquel doivent contribuer les collectivités territoriales, ce qui se traduit par de nouvelles données à faire apparaître au sein du ROB. Il s'agit des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne ; il doit être transmis au Préfet du Département mais aussi faire l'objet d'une publication. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB.

Sur présentation de monsieur le président et sur ses propositions, après avoir débattu, le Comité à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du rapport ci-après annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le
ID : 066-200087286-20230313-DELIB202313-BF



[Publié le 17/03/2023 sur le site du SMTBV](#)



Le président
Le Président
Pierre PARRAT

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



**La solidarité
de l'eau en Têt**
www.bassintet.fr

- Pilote
- Réalise
- Anime
- Accompagne

Bilan et perspectives

RAPPORT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2023

NOTE DE PRÉSENTATION
AU COMITÉ SYNDICAL du 13 mars 2023 à 18h30

Lieu de réunion

**Salle du conseil municipal de BAHO
Mairie de BAHO**

Siret : 200 087 286 00015

Tél. : 04 68 53 61 48 - Courriel : contact-web@bassintet.fr

Siège du syndicat
3 Rue Edmond BARTISSOL - Perpignan

Direction générale
Service administration générale et moyens
Service projets et animation du territoire
Services techniques et direction technique

Antenne Locale
19 Av. Amiral NABONA - Thuir

Pôle opérationnel hydraulique
Equipe verte (entretien cours d'eau)

Sommaire

PREMIERE PARTIE : BILAN 2022	3
1. Rappels sur l'objet du syndicat.....	3
2. Les EPCI membres, le périmètre d'intervention et la gouvernance	4
3. Organigramme politique et administratif.....	4
3.1 Composition du comité syndical et du bureau	5
3.2 Représentation dans les organismes extérieurs.....	6
3.3 Les commissions statutaires.....	6
3.4 Les commissions thématiques.....	7
4. Activité du comité syndical en 2022.....	8
5. Les programmes pluriannuels d'investissements : PAPI, CONTRAT & PGRE.....	9
5.1 Bilan PAPI.....	9
5.2 Bilan des projets et travaux hydrauliques.....	13
5.3 Bilan sur la gestion des ouvrages hydrauliques classés	17
5.4 Bilan du CONTRAT de RIVIERE et des opérations SMTBV	18
5.4.1 Les bases d'une stratégie des zones humides en devenir	18
5.4.2 Bilan des travaux d'entretien et restauration des cours d'eau.....	19
5.4.3 Bilan sur le projet de restauration du lit de la Têt aval	20
5.5 Bilan du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).....	22
5.5.1 Un été très difficile, des tensions émergentes.....	22
5.5.2 Etude sur les débits biologiques au point T6.....	23
5.5.3 Changement climatique ; lancement du projet EAURIZON 70.....	24
5.6 Bilan de l'entretien et de la gestion du patrimoine hydraulique.....	24
5.7 Bilan communication et sensibilisation.....	27
DEUXIEME PARTIE : ROB 2023.....	30
1. Les ressources financières du syndicat.....	30
2. Les perspectives 2023	32
2.1 Continuité des opérations engagées	32
2.1.1 Projet de protection contre les crues du Boules	32
2.1.2 Travaux sur le Montjuich	32
2.1.3 Dignes (classée) des campings à Canet	32
2.1.4 Systèmes d'endiguement de classe C.....	32
2.1.5 Etudes de l'ensemble des systèmes d'endiguements.....	32
2.1.6 Réaménagement de la vanne de Torreilles.....	32
2.1.7 Etudes de finalisation du PAPI complet.....	33
2.1.8 Projet de restauration du lit de la Têt.....	33
2.1.9 Projet de stratégie des zones humides	33
2.2 Opérations à réceptionner en 2023.....	34
2.2.1 Schéma hydraulique de Villelongue.....	34
2.2.2 Stratégie de réduction de la vulnérabilité au risque.....	34
2.2.3 Mise en œuvre d'outils de prévision et de gestion de crise.....	34
2.2.3 Opérations de communication	34
2.3 Opérations engagées en 2023.....	35
2.3.1 Restauration de la Têt au droit des remparts de Villefranche	35
2.3.2 Niveau de protection des systèmes d'endiguement	35
2.3.3 Régularisation administrative des digues du Boules.....	35

2.3.4 Valorisation des matériaux issus du barrage de Vinça	35
2.3.5 Dresser un bilan objectif du contrat de rivière.....	36
2.3.6 Travaux de restauration des cours d'eau (PPEV).....	36
2.3.7 Plan de gestion de la ressource en eau et référentiel canaux	36
2.4 Préparation du prochain PAPI 2024 - 2029	37
2.5 Réflexions et axes de développement stratégiques	38
3. Fonctionnement de la structure / RH.....	41
4. Bouclage du budget primitif 2023 et conclusion.....	43

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 066-200087286-20230313-DELIB202313-BF

[Publié le 17/03/2023 sur le site du SMTBV](#)

PREMIERE PARTIE : BILAN 2022

1. Rappels sur l'objet du syndicat

A l'amont,

les paysages se composent de plans d'eau, landes, pelouses, forêts, etc. Par son enneigement important, cette **zone montagneuse** contribue à près de la moitié des apports en eau du bassin.

La zone médiane du bassin versant

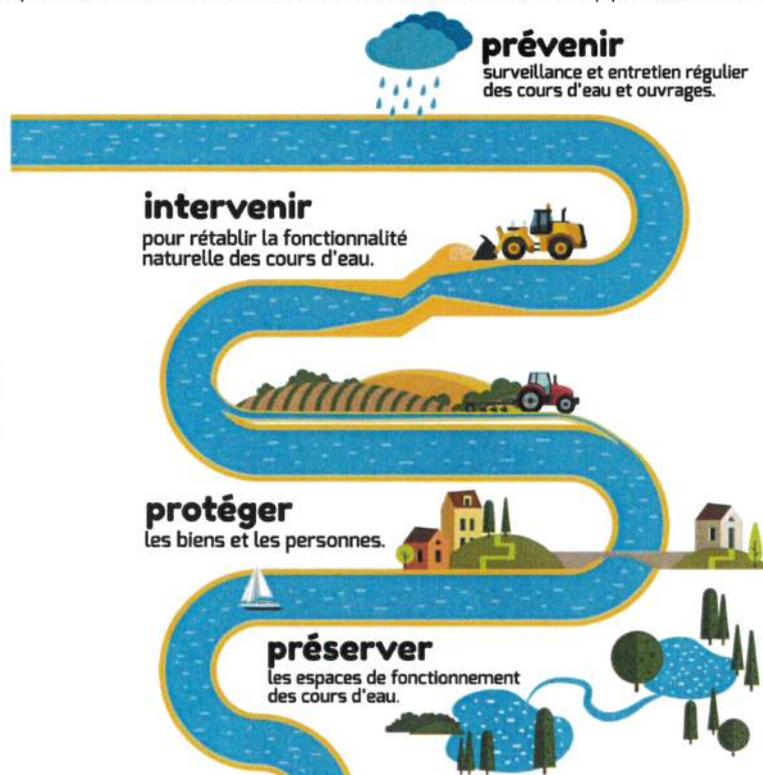
est caractérisée par de **moyennes montagnes** aux fortes pentes, où de nombreux affluents prennent leur source grâce à une **pluviométrie abondante**.

L'aval,

comprend la **plaine alluviale** de la Têt au relief moins marqué, ainsi qu'une **façade maritime sableuse**. Cette région abrite la majeure partie de la population et des terres agricoles.



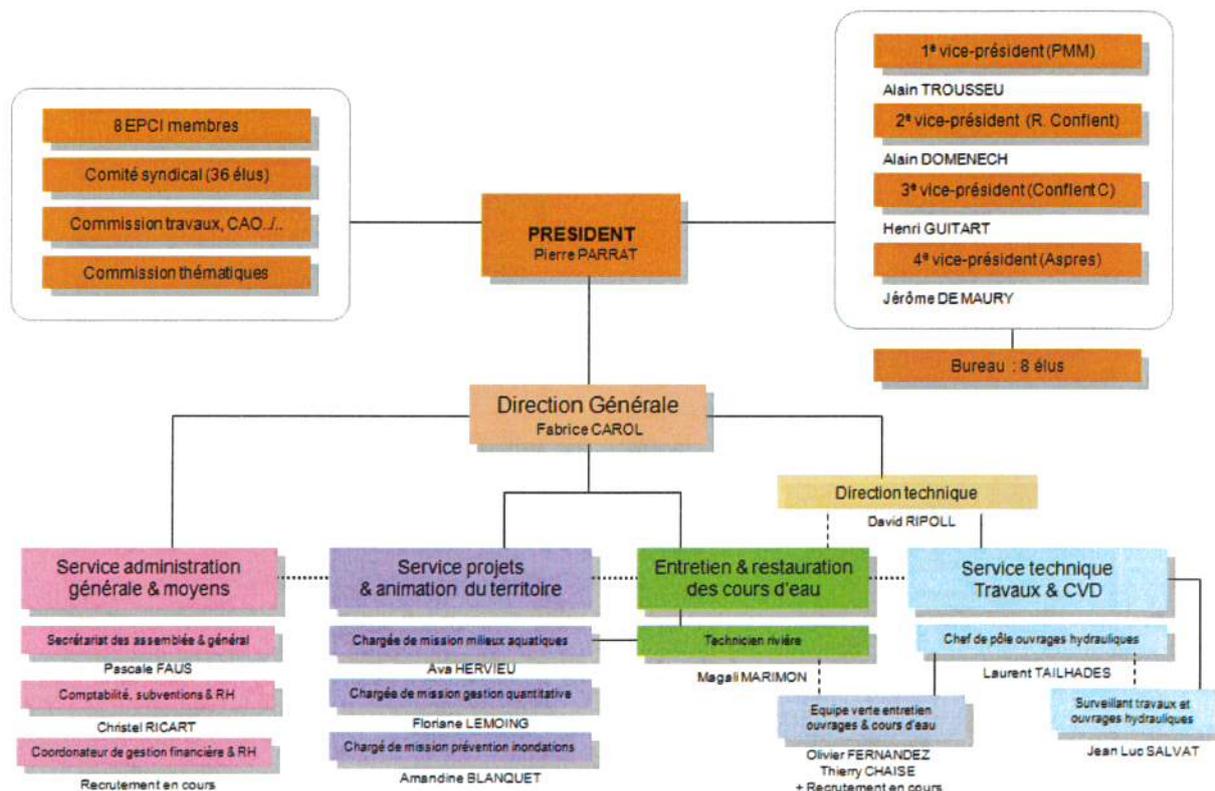
- promouvoir et coordonner une gestion globale du bassin versant de la Têt (et affluents),
- développer et animer une politique de maîtrise du risque inondation, réaliser des travaux
- optimiser la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau,
- restaurer, préserver et valoriser les milieux aquatiques, réaliser des travaux
- communiquer, conseiller et sensibiliser sur les thèmes en rapport avec son objet.



2. Les EPCI membres, le périmètre d'intervention et la gouvernance



3. Organigramme politique et administratif



3.1 Composition du comité syndical et du bureau

<p>PMMCU</p> <p>Titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. GOT Patrick • M. GUILLAUME Gilles • M. LODA Stéphane • M. TIBAC Max • M. CHAMBON Jean-Louis • M. MARTINEZ Théophile • Mme REVEL FOURCADE Amelle • M. TIGNERES Fabrice • M. PUIG Georges • M. GENIS Rémi • M. GUILLAUMON Frédéric • M. PALACIN Jacques • M. PARRAT Pierre • M. BILLES Jean-Paul • M. VILA Robert • M. TROUSSEU Alain • M. GARRIDO Roger • M. DURAND Charles • Mme MARGAIL Cécile • Mme PASTOR-BARNEOUD Aurélie • M. GAMEZ Jean-Luc • M. PASCAL Patrick 	<p>C.C. Roussillon Conflent</p> <p>Titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. SOLER Gérard • M. DOMENECH Alain • M. BIANCHINI Marc • M. LAVILLE René
<p>Suppléants</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. SOLÉ Gérard • M. CATHALA Jérôme • M. PORTES Jean-Marie • Mme RODRIGUEZ Christine • M. TRILLES Gilles • M. ALIS Francis • M. CABBILLAU Alain • M. PAYROU Georges • M. MAILLOLS Jean-François • M. GEBHART Edouard • Mme RICCI Michèle • Mme MARCHESI Marie-Christine • Mme MARTIN Laurence • M. PACULL Joël • M. PEREZ Michel • M. TICHADOR Jean-Claude • M. ERRE Daniel • M. TRESSENS Julien • M. TORRALBA Geoffrey • M. LOPEZ Laurent • M. VIGNAU Gibert • M. ALSINA Laurent 	<p>Suppléants</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LAFFORGUE Guy • Mme BARNOLE Catherine • M. GARSAU Jacques • M. LECOINNET Philippe
<p>C.C. Conflent Canigou</p> <p>Titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. GUITART Henri • M. ARRO Patrice • M. ASPE Daniel <p>Suppléants</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. NENS Sébastien • M. LAMBERT Bernard • Mme ELLIOTT Françoise 	<p>C.C. des Aspres</p> <p>Titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LEHOUSINE Bernard • M. DE MAURY Jérôme <p>Suppléants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme LESNÉ MAYA • M. VOISIN Thierry
	<p>C.C. Haut Vallespir</p> <p>Titulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. MALIRACH Alain <p>Suppléant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme CHARLIN Julie
	<p>C.C. Pyrénées Cerdagne</p> <p>Titulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. PALLARES Christian <p>Suppléant</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. CHARRE Éric
	<p>C.C. Pyrénées Catalanes</p> <p>Titulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. ASTRUCH Jean-Pierre <p>Suppléant</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. SANTANACH Michel
	<p>C.C. Corbières Salanque Méditerranée</p> <p>Titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme ESTELA METOIS Joëlle • M. PALMADE Jérôme <p>Suppléants</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. ROSIQUE Henri • M. PELLET Yves

3.2 Représentation dans les organismes extérieurs

Le SMTBV a depuis des années tissé un réseau (national et local) de partenaires afin de promouvoir ses actions, bénéficier ou faire bénéficier de retours d'expériences, suivre les évolutions du contexte légal... Localement et sur tout le bassin versant de la Têt il est le principal acteur de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) et les politiques qu'il met en place s'articulent en toute logique avec celles d'autres acteurs locaux (PLUi, SCOT, SAGE, NATURA, ...) et vice-versa. Le SMTBV est ainsi membre de la **CLE** (commission locale de l'eau) du SAGE (schéma de gestion des eaux) des nappes plio-quadernaires de la plaine du Roussillon. Bien que porteur du contrat rivière, le SMTBV dispose également d'un membre permanent au sein **du comité rivière**, instance qui anime et pilote (en concertation) le contrat de rivière (www.bassintet.fr). D'un point de vue opérationnel, le SMTBV dispose de parts (10 actions) dans la **SPL Perpignan Méditerranée** et adhère à **l'agence catalane d'urbanisme (AURCA)** avec qui il a notamment développé l'OTRI (observatoire territorial des risques d'inondations) : www.otri.fr.

- Représentant à la **CLE** : Monsieur Alain TROUSSEU, par ailleurs intégré au bureau de la **CLE**
- Représentant au **comité rivière** : Monsieur Henri GUITART
- Représentant à l'**AURCA** : Messieurs Patrick PASCAL et Gérard SOLE en suppléant
- Représentant à la **SPL** : Monsieur Georges PUIG
- Représentant au **parlement de la Mer (Golfe du Lion)** : Monsieur Pierre PARRAT

3.3 Les commissions statutaires

La **CAO** (Commission d'Appel d'Offres) analyse et attribue des marchés publics passés selon la procédure formalisée et dans le cadre des seuils Européen (cf. règlement CAO-MAPA).

La **commission MAPA** (Marché Procédure Adapté) composée des mêmes membres que la CAO analyse et attribue des marchés Fournitures/Services ($\geq 40\ 000$ € ht et $\leq 50\ 000$ € ht) et Travaux : $\geq 40\ 000$ € ht et $\leq 100\ 000$ € ht).

Bilan 2022
27 janvier
OPI37 Expertise des débits biologiques et optimisation de la gestion des ouvrages sur le secteur Têt aval entre le barrage de Vinça et Ille-sur-Têt - TELEOS - 38 280 € TTC
01 mars
OPI23 Boulès - Etudes Géotechniques - HYDROGÉOTECHNIQUE SUD OUEST - 54 855.60 € OPI23 Boulès - Etudes Topographiques - 3DSI - EXAMETRICS - 8 803.20 € TTC
21 mars
OP 103 Courragade - G2PRO - SEMOFI - 22 068 € TTC OPI23 Boulès - MOE pour la réalisation d'endiguements rapprochés sur les communes d'Ille-sur-Têt et de Néfiach - MO SMTBV Mandataire PPMCU - Groupement ILS/ECO-MED sous-traitant TERRE D'AGRI - 342 716.40 € TTC
14 avril 2022
OP 111b02 Constitution du dossier d'autorisation du système d'endiguement de Canet-en-Roussillon - Intégration chenal vert - ARTELIA - 35 106 € TTC
7 juillet
OP111b02 Etudes d'amélioration de la connaissance des ouvrages de prévention des inondations en vue de leur régularisation en systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques - Phase 2 - CEREG sous-traitant GEOLITHE 226 890 € TTC OP111b03 Etudes géotechniques des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques sur les communes de Pepignan - Pézilla la Rivière - Corneilla la Rivière et BAHO - SEMOFI 47 406 € TTC - Lot 1 - 22 890 € TTC Lot 2 - 24 516 € TTC OP223 Etudes de finalisation PAPI de la Têt - Groupement MAYANE/CEREG 78 300 € TTC
19 juillet
OP104 -PPREV - Travaux - 209 320.80 € TTC Lot 1 : Entretien de la Coumelade sur les communes de Corbère les cabanes, Millas et de St Féliu d'Amont - Traitement de 5 000 ml de cours d'eau - MTF OCCITAN - 15 699 € TTC Lot 2 : Entretien de la Basse et de la Trencade sur les communes de Thuir et Le Soler : Traitement de 3 200 ml de cours d'eau - ACTIFOREST - 28 488 € TTC Lot 3 : Entretien de la Boule et du Manadeil sur les communes de St Estève, Baho, Pézilla la Rivière et Villeneuve la Rivière - Traitement de 2 900 ml de cours d'eau - MTF OCCITAN - 18 716.40 € TTC Lot 4 : la Têt, le St-Vincent, le Caillan et le Cady - COROMINAS - 42 554.40 € TTC <ul style="list-style-type: none"> • TF : Traitement de 4 4490 ml de cours d'eau • TO 1 : 24 gros abattages supplémentaires sur les linéaires traités • TO 2 : 9 gros abattages supplémentaires sur les linéaires traités Lot 5 : La Têt -Ria-Sirach : Non attribué <ul style="list-style-type: none"> • TF : Traitement de 1 270 ml de cours d'eau • TO 1 : 8 gros abattages supplémentaires sur les linéaires traités Lot 6 : Le Caillan, La Castellane, Le Lliscou - ADN FRERES - 52 416 € TTC <ul style="list-style-type: none"> • TF : Traitement de 4 730 ml de cours d'eau • TO 1 : 25 gros abattages supplémentaires sur les linéaires traités • TO 2 : 5 gros abattages supplémentaires sur les linéaires traités Lot 7 : La Rigarda, Le Boulès - ROCA ENTREPRISE - 62 436 € TTC <ul style="list-style-type: none"> • TF : Traitement de 4 450 ml de cours d'eau

La Commission Gros Travaux d'Investissement

Planification et arbitrages relatifs aux travaux d'investissements structurants (hors végétation des cours d'eau). Pilotage et définition des systèmes d'endiguement et planification des travaux à réaliser. Proposition des arbitrages en matière de modes de financement. Suivi exécution du programme de travaux d'investissement. Chaque EPCI du bassin de la Têt est représenté et les membres titulaires qui sont empêchés le jour de la réunion peuvent se faire représenter par un autre délégué (titulaire ou suppléant) élu au comité syndical et du même EPCI ou par un autre membre de la commission.

Bilan 2022

7 mars au siège du SMTBV

3.4 Les commissions thématiques

Dans le prolongement des statuts de la collectivité (article 12.2) qui prévoient que le comité peut créer et mobiliser tout autre format de commission de travail en lien avec son objet social, des commissions thématiques où siègent des élus ont été créés dans le but de travailler, de construire et de proposer des stratégies, des actions ou de contribuer à la prise de position du syndicat sur différents thèmes et en rapport avec ses compétences et missions. 6 commissions thématiques sont ainsi en place :

1. commission eau et énergie
2. commission changement climatique
3. commission PGRI - SLGRI
4. commission communication
5. commission foncier et servitudes
6. commission valorisation et innovations

Bilan 2022

29 mars - Commission Géographique Ouest à Escaro

30 mars - Commission Géographique Est à Saint-Estève

30 mars - Commission Géographique Centre à Corneilla la Rivière

GEMAPI

- 18 octobre - Tournage vidéo GEMAPI

GEMA

- 18 janvier - Groupe de Travail Têt Aval
- 17 février - Copil Construction Stratégie Gestion des Zones Humides
- 16 mars - Partenariat sur l'Eau
- 6 avril - Journée Zones Humides
- 10 juin - Actualité sur les Projets du Département - Têt Aval
- 5 décembre - Copil Zones Humides

PAPI

- 7 juillet - Copil PAPI
- 29 septembre - Workshop PAPI
- 23 novembre - PAPI - Axe 1 - Groupe de Travail Communication
- 12 décembre - Formation Gestion de Crise et Outils de Vigilance

4. Activité du comité syndical en 2022

10 mars – Sainte-Colombe de la Commanderie

- Désignation d'un représentant au Parlement de la Mer
- Création d'un emploi permanent d'Agent d'Entretien des Rivières et du Patrimoine Hydraulique du SMTBV

8 avril – Pézilla la Rivière

- Election d'un membre du bureau
- Approbation du Compte de Gestion 2021
- Vote du Compte Administratif 2021
- Affectation du Résultat 2021
- Bilan des Acquisitions et Cessions 2021
- Vote du Budget Primitif 2022
- Vote des contributions 2022
- AP/CP n°2 opération hydraulique du Boulès
- Convention PMMCU / SMTBV - mesures compensatoires chenal vert
- Convention SMTBV / CEN - mesures compensatoires chenal vert
- Gestion RH - tickets restaurant

11 juillet – Saint-Félicien d'Avall

- Approbation du procès verbal de la séance du 8 avril 2022
- Décision modificative n°1 2022
- Convention groupement de commandes – EAU'RIZON 2070
- Cession foncière GFA du Canigou – Perpignan
- Cession foncière GFA MASSOT – Castelnaud
- Convention de servitudes ENEDIS – Clairac – acte authentique
- Organisation du temps de travail/Durée légale du travail 1607h
- Modification tableau des effectifs des emplois permanents

5 Décembre – Saint-Estève

- Approbation du procès verbal de la séance du 11 juillet 2022
- Décision modificative n°2 2022
- Cession d'une parcelle sur la commune de Pia
- Recours aux contrats d'apprentissage
- Accueil et gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur
- Convention de servitude ENEDIS – Perpignan Parcelle CS 67
- Donné acte – Avis GEMAPI pour l'extension de la ZAC du pôle nautique de Perpignan Méditerranée sur la commune de Canet en Roussillon

5. Les programmes pluriannuels d'investissements : PAPI, CONTRAT & PGRE

Le SMTBV porte et anime 3 programmations pluriannuelles d'investissements qui bénéficient chacune d'un label et d'un accès à des financements publics, parfois à des taux majorés, de la part des partenaires tels que l'Agence de l'eau, l'Etat, l'Europe, la Région ou dans une moindre mesure le Département.

1. Le PAPI : programme d'actions pour la prévention des inondations
2. Le CONTRAT de RIVIERE
3. Le PGRE : plan de gestion de la ressource en eau



5.1 Bilan PAPI

Le PAPI d'intention 2021-2023 (1.7 M€) est en voie d'achèvement, toutes les opérations prévues ont été engagées pour préparer le prochain PAPI 2024-2029 dans lequel seront inscrits (et financés) les travaux correspondants (études en cours de finalisation lancées en 2021 ou 2022). **92% des opérations du PAPI** (25 opérations d'études et de préparation de travaux) sont donc soldées ou en cours de réception, soit 1.2 M€ d'investissements réalisés (hors subvention). Pour rappel : Programme PAPI 2021-2023 :

- Axe 0 : animation : 70 000 €
- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : 200 000 €
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations : 40 000 €
- Axe 3 : alerte et gestion de crise : 60 000 €
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme : 135 000 €
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens : 120 000 €
- Axe 6 : ralentissement des écoulements : 525 000 €
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques : 550 000 €

Le différentiel réalisé/prévu s'explique par le ratio entre montants estimatifs prévisionnels au moment du dépôt PAPI et coûts réels mandatés via marchés publics + 2 opérations (études) reportées dans le cadre du prochain PAPI (notamment étude d'aléa ruissèlement sur bassin amont : 100 000 €).

5.1.1 Synthèse des opérations réceptionnées en 2022

1. Schéma hydraulique de Prades
2. Schéma hydraulique du Manadeil
3. Schéma hydraulique de Vernet les Bains
4. Schéma de travaux pour le confortement de la digue de Canet
5. Schéma de travaux pour la sécurisation du bassin de rétention de Canohes
6. Régularisation des systèmes d'endiguement
7. Elaboration d'une note d'urbanisme pour assoir le diagnostic territorial
8. Diagnostic de vulnérabilité du bassin Têt et propositions stratégiques (pour PAPI 2024)
9. Diagnostic territorial et stratégie de prévision, alerte et gestion de crise (pour PAPI 2024)
10. Formation (élus et techniciens) sur la gestion des risques et PCS
11. Diagnostic territorial et stratégie de communication et sensibilisation aux risques (pour PAPI 2024)
12. Communication sensibilisation : alimentation réseaux sociaux, articles et 3 lettres d'information

5.1.2 Synthèse des opérations engagées et en voie de finalisation

Opérations PAPI engagées en 2022 et en cours de finalisation : **réception prévue en 2023**

1. Schéma hydraulique de Villelongue
2. Monographie historique du bassin versant de la Têt (étude historique des aménagements)
3. Schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE 2)
4. Journée de formation (élus et techniciens) sur l'adaptation et l'urbanisme résilient
5. Etudes de finalisation pour le PAPI 2024
6. Clip vidéo de sensibilisation sur les risques, le PAPI, quizz jeunesse et lettre d'information

5.1.3 Une stratégie innovante de réduction de la vulnérabilité

Une action innovante engagée en 2022

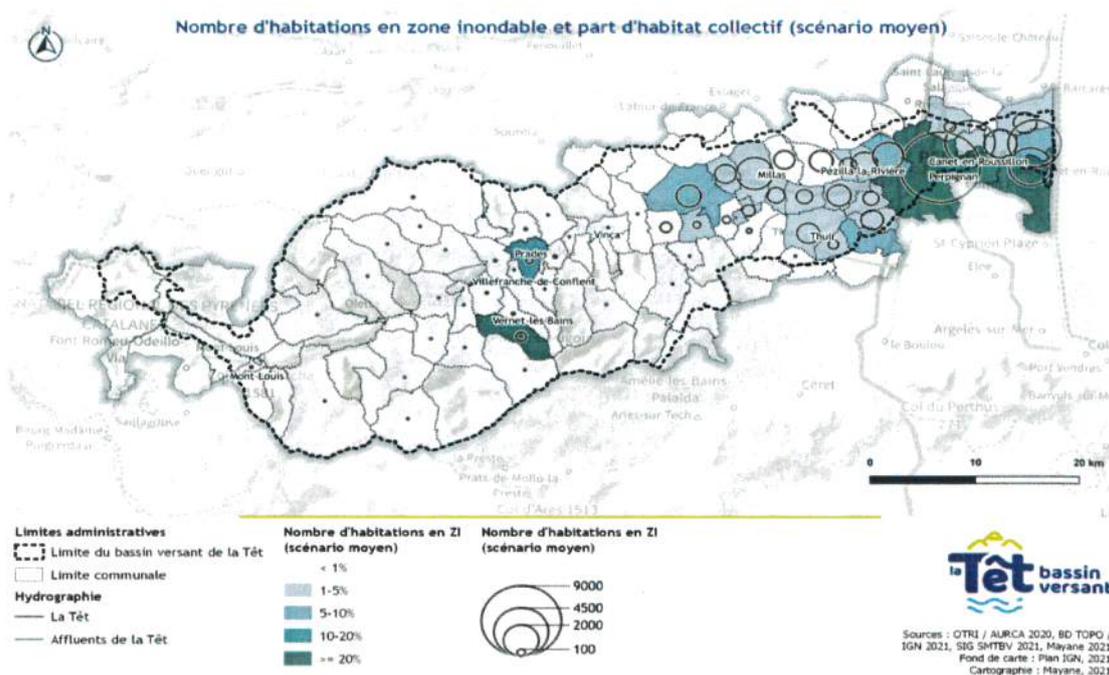
Le bassin versant de la Têt concentre la majorité des enjeux humains (220 000 habitants) et matériels (les 10 plus grandes villes) du département. Dans ses missions, le SMTBV (et ses prédécesseurs) a pu réduire en fréquence et/ou en intensité l'aléa inondation du territoire et des zones les plus vulnérables. Diverses actions contribuent à cet objectif, telles que : l'amélioration, la compilation ainsi que la valorisation des connaissances, la mise en œuvre de mesures d'aménagement et travaux (création de digues, de bassins de rétention, etc.), les missions de surveillance, d'entretien et de gestion de crise, etc. Néanmoins, sur les enjeux non déplaçables (habitats, routes, réseaux secs, humides, EDF, etc.) et malgré le déploiement de ces actions, un risque, résiduel, demeure encore potentiellement réductible.

La stratégie engagée poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- ☞ Approfondir le diagnostic du territoire, par une analyse fine et complémentaire de l'exposition menée sur les enjeux dits « statiques » ainsi que sur les enjeux dits « dynamiques » ;
- ☞ Définir, sur la base du diagnostic précédent et à travers une phase de concertation dédiée, la stratégie de réduction de la vulnérabilité du territoire ;
- ☞ Enfin, proposer un programme d'actions (principalement sur l'axe 5 du PAPI « Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ») adapté au territoire.

Il s'agit ainsi d'augmenter la protection des personnes et biens exposés aux risques, de stabiliser et réduire à moyen terme le coût des dommages et ainsi d'améliorer la résilience (retour à la normale) des territoires sinistrés.

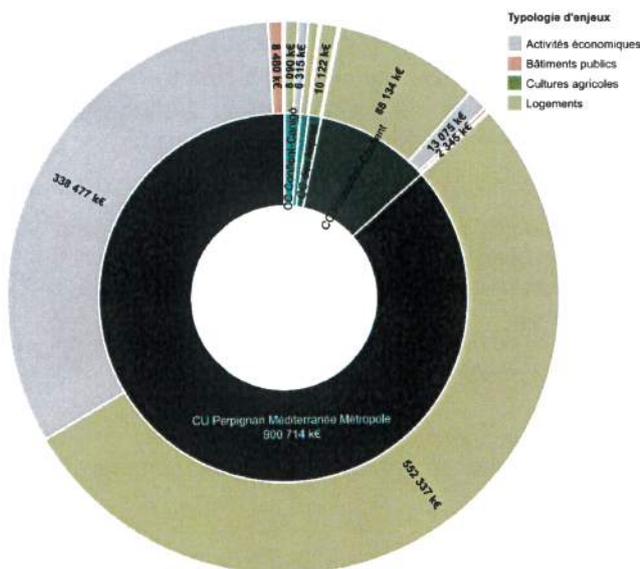
Exemple de document de travail parmi les quelques 100 planches réalisées dans le cadre du projet :
 (Données OTRI, AURCA + calculs de nouveaux indicateurs par MAYANE en 2022).



Le travail porte sur l'ensemble du bassin versant de la Têt. Les Atlas et autres bases de données sont également ventilés par EPCI et portent, notamment, sur les thématiques suivantes :

- ☞ Vulnérabilité humaine et enjeux nécessaires à la gestion de crise
- ☞ Vulnérabilité des secteurs économiques et de l'économie en général
- ☞ Vulnérabilité des réseaux : dommages aux infrastructures et retour à la normale
- ☞ Vulnérabilité environnementale
- ☞ Vulnérabilité patrimoniale

Le projet vise à fournir aux élus du SMTBV mais également aux décideurs et autres aménageurs, une vision exhaustive mais synthétique de l'exposition aux inondations du territoire : véritable outil d'aide à la décision pour la stratégie et le futur programme d'actions du PAPI 2024-2029.

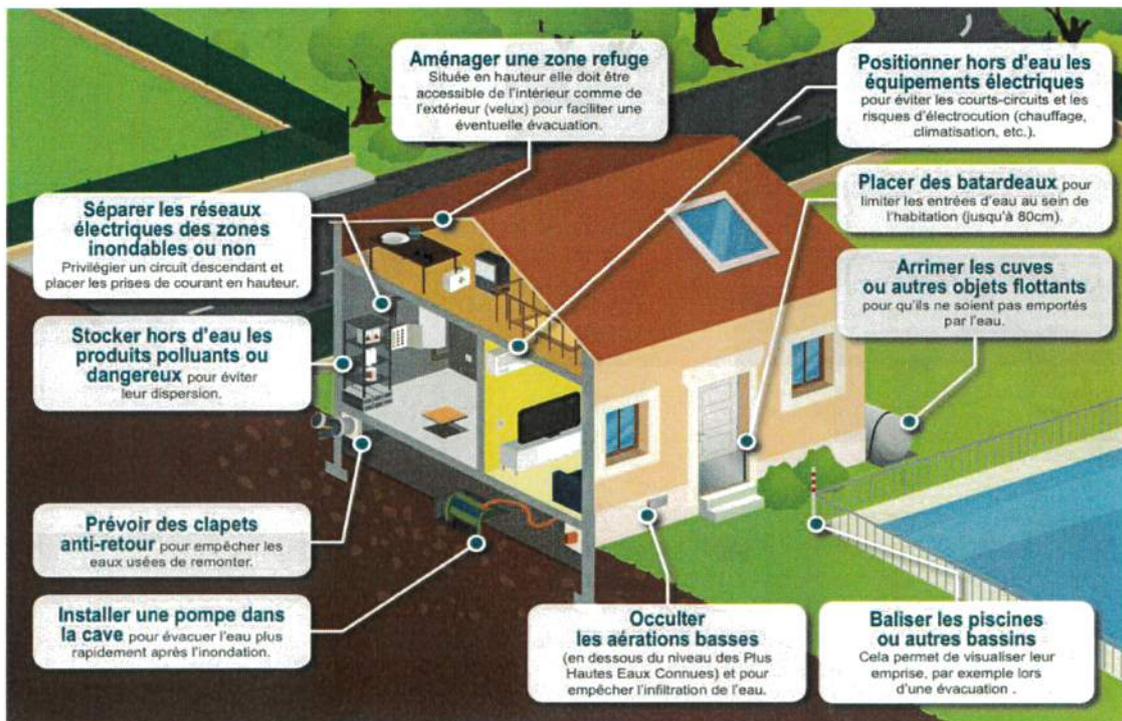


A titre d'information, pour le scénario dit moyen, le montant des dégâts aux 4 typologies d'enjeux (logements, activités économiques, bâtiments publics et agricoles) est estimé à 1,04 milliards d'€ à l'échelle du bassin versant. Par ailleurs bien que l'enveloppe de la zone inondable de ce scénario soit proche de l'enveloppe de l'évènement extrême, les dégâts pour un évènement fréquent sont évalués à 133 millions d'€.

NB : les valeurs ci-avant présentées sont des valeurs moyennes, grossières, non contractuelles et à vocation d'indicateur pour aider à la définition et aux arbitrages internes pour qualifier et impulser une stratégie en identifiant les poches d'enjeux les plus prioritaires sur le bassin.

Les actions retenues seront reversées et financées dans le cadre du prochain PAPI. Dans le contexte du rapport CINNOTI, on peut souligner en outre que ces éléments se replacent aussi dans le contexte de la directive inondation, la Stratégie Nationale de gestion du Risque Inondation (SNGRI) ainsi que la Stratégie Locale de gestion du risque inondation (SLGRI). Ces actions pourront notamment porter sur la réalisation de diagnostics habitats, de bâtiments recevant du public ou de bâtiments et zones économiques. Les acteurs de réseaux (électricité, routes, ASF, SNCF ou réseaux humides) seront également associés et sensibilisés dans la cadre de cette stratégie.

Exemple de diagnostic sur du bâti existant :



5.1.4 Forte mobilisation des acteurs du territoire en 2022

Préparation du prochain PAPI 2024-2029 : candidature à l'automne 2023

Le PAPI est traditionnellement décliné sur 7 axes d'intervention (selon le cahier des charges National) qui traduisent les enjeux et les besoins du territoire. Le syndicat s'est donc logiquement et fortement mobilisé sur l'animation pour se donner les moyens d'associer et d'impliquer les élus, y compris jusqu'à l'échelon communal (premier maillon de la gestion de crise) pour que le PAPI traduise un réel projet de territoire, basé sur la vision globale et une gestion intégrée des enjeux.

Les partenaires institutionnels ont également été sollicité pour que les opérations en cours et celles à venir dans le prochain PAPI puissent être éligibles aux financements publics, au meilleur taux.

Voici la liste des principaux rendez-vous de territoire sur l'année 2022 :

☞ COPIL PAPI (élus) les 16 Février et 7 juillet 2022 : bilan PAPI 1, préparation PAPI 2

☞ COTECH PAPI (techniciens et financeurs) les 17 et 18 Février 2022

☞ Commissions géographiques (élus) des 29 et 30 mars 2022

Les 29 et 30 mars derniers ont été organisées 3 commissions géographiques (découpage du bassin versant autour du barrage de Vinça en 3 secteurs : Ouest, Centre et Est) afin de venir à la rencontre de l'ensemble des maires du bassin versant autour des sujets de l'eau en général et des risques en particulier. Ces rencontres venaient compléter les questionnaires envoyés à chacune des communes. Ces moments ont permis au syndicat et aux communes de mieux se connaître et d'échanger en toute simplicité. Il n'en résulte pas moins des choses intéressantes. Par exemple, la gestion de crise, la prévision et l'entretien des cours d'eau sont des thèmes de préoccupation récurrents. Ce que l'on retiendra par ailleurs, c'est l'importance du rôle du syndicat dans l'accompagnement des collectivités, surtout les plus modestes, qui voient le syndicat comme garant de la mémoire du bassin.

☞ Groupe de travail (techniciens EPCI et financeurs) "résilience" le 13 mai 2022

☞ Groupe de travail (techniciens EPCI et financeurs) "urbanisme" le 17 mai 2022

☞ Commission communication (élus) le 17 juin 2022

☞ Séminaire PAPI du 29 septembre 2022 à Toulouges

Un grand moment d'échanges et de concertation dans le cadre du prochain Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2024-2029 s'est tenu à Toulouges le jeudi 29 septembre 2022. 45 personnes ont participé à cette journée d'échanges : élus, représentants des communes et EPCI, état, conseil départemental, ASCO, Fédération de l'Hôtellerie de plein air, syndicat mixte du bassin versant de l'Agly... Cette diversité d'acteurs a permis d'instaurer dialogue et échanges à travers 4 ateliers thématiques (communication et sensibilisation ; gestion de crise et prévision ; urbanisme et réduction de la vulnérabilité ; gestion de l'aléa et protection contre les crues). Près de 72 propositions d'actions (CF. annexe) ont été formulées pour venir enrichir le prochain PAPI tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel. Elles seront triées, arbitrées, chiffrées et programmées dans le cadre des réunions 2023 à venir.

☞ **Formation à destination des élus référents PCS** à Prades et Saint Estève le 12 décembre 2022. Une trentaine d'élus ou techniciens référents ont participé à deux demi-journées de formation (ou d'actualisation des connaissances) et d'échanges sur la gestion du risque, les évolutions réglementaires (exemple Loi MATRAS) pour mettre à jour ou faire évoluer leurs outils PCS, DICRIM... ainsi que sur les outils disponibles en termes de prévisions météorologiques ou encore sur le rôle du syndicat.

☞ **Commission travaux** (élus SMTBV) le 7 décembre 2022

Définie statutairement, la commission a réuni les élus référents de chaque EPCI membre afin de partager l'état d'avancement des projets d'études et travaux hydrauliques sur le bassin et de procéder aux différents arbitrages dans le cadre de l'élaboration de la programmation d'investissements 2023 ainsi que celui de la préparation du prochain PAPI 2024-2029.

☞ Groupe de travail (techniciens EPCI et financeurs) "communication" le 23 novembre 2022

☞ Groupe de travail (techniciens EPCI et financeurs) "vulnérabilité" le 29 novembre 2022

☞ Groupe de travail (techniciens EPCI et financeurs) "résilience" le 30 novembre 2022

☞ Bureau des élus SMTBV sur la thématique réduction de la vulnérabilité le 2 février 2023

(Bureau des élus SMTBV sur la thématique alerte et gestion de crise prévu le 6 mars 2023)



Figure 2 : Illustrations de la séance en plénière du matin (Mayane, 2022)



Figure 3 : Illustrations des séances en ateliers (Mayane, 2022)



Séminaire PAPI du 29 septembre 2022 à Toulouges

5.2 Bilan des projets et travaux hydrauliques

5.2.1 Réception des travaux du chenal vert à Canet

L'opération a été menée dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du SMTBV à PMMCU signée en juillet 2019 pour la poursuite et l'achèvement des travaux de protection contre les débordements de la Têt. Ce dispositif, nommé le « chenal vert », vient compléter le système d'endiguement de Canet-en-Roussillon pour lutter plus efficacement contre les débordements de la Têt par la création de 2 ouvrages de transparence hydraulique sous la route/digue de la RD 81 et l'entonnement des eaux vers le port (l'aménagement permet d'évacuer un peu plus de 200 m³/seconde). Cette opération a été réceptionnée en juillet 2022. Ces travaux ont permis d'atteindre le niveau de protection pour la crue de référence du système d'endiguements de Canet-en-Roussillon. Montant total des travaux : **14 841 348.61 €** (avenant de 2.7 M€ non pris en charge par le SMTBV mais un emprunt de 350 000 € à été contacté en 2022 pour pouvoir lisser (et supporter) sur 25 ans les contributions de la part des EPCI solidaires (Aspres, Roussillon Conflent et Salanque).



Inauguration en présence d'Étienne STOSKOPF, Préfet des Pyrénées-Orientales, Christophe MANAS, conseiller régional à La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représentant de Carole Delga, Robert VILA, Président de Perpignan Méditerranée Métropole, Stéphane LODA, Vice-président de PMM et maire de la ville de Canet-en-Roussillon, Pierre PARRAT, Président du Syndicat Mixte de la Têt – Bassin Versant, ainsi que de nombreux élus.

5.2.2 Validation des mesures compensatoires du chenal vert

Le SMTBV s'est vu transféré l'obligation de compenser les impacts de la construction du chenal vert sur des espèces protégées. Il s'agit de mettre en œuvre des mesures compensatoires sur près de 15 Ha de terrains situés au niveau de la commune de Sainte Marie la Mer, pendant 30 ans. Ces mesures consistent en la restauration puis l'entretien de milieux naturels favorables aux espèces visées par l'arrêté préfectoral de dérogation (arrêté n°DREAL-DBMC-2018-310-001 du 6 novembre 2018). La mise en œuvre du plan de gestion est estimée à 786 985 € HT sur 30 ans, selon la décomposition suivante :

- plan de gestion : 593 030 € HT sur 30 ans
- maîtrise d'œuvre (base de 15%) : 88 955 € HT sur 30 ans
- suivi écologique : 105 000 € HT sur 30 ans

En 2022, le 14 décembre dernier, la DREAL a validé le plan de gestion qui a été réalisé par PMM. Cette validation marque ainsi le début de l'engagement du syndicat dans la mise en œuvre du plan. La DREAL prendra prochainement un nouvel arrêté préfectoral fixant le SMTBV comme Maître d'ouvrage. En 2023, le SMTBV est donc dans l'obligation de lancer le plan de gestion.

5.2.3 Réception du schéma hydraulique du rec Biagnes / SOLER

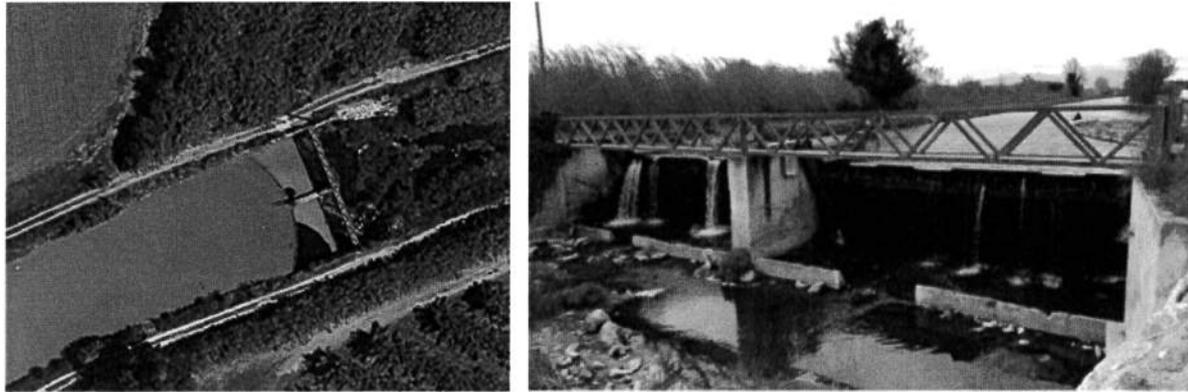
En 2017, l'ancien syndicat mixte de la Basse, du Castelnuou et de la Coumelade avait étudié un projet de gestion des écoulements de l'Agouille d'En Biagnes pour des crues fréquentes sur la commune de Le Soler dans l'objectif de limiter les débordements sur la RD37 ainsi que les volumes d'eau arrivant dans le village via le canal de Saint-Eugénie. Les études menées par le SMTBV ont démontré que ce projet n'était pas efficient et qu'il entraînait des sur-aléas pour les crues supérieures au projet. Dans ce contexte, le SMTBV a profité des modélisations hydrauliques réalisées dans le cadre du PPRi Basse-Castelnuou afin d'étudier un projet alternatif. Les concertations menées avec la commune et le CD66 ont conduit à se focaliser sur la réduction de la vulnérabilité de la RD37. Le projet retenu consiste à améliorer la transparence hydraulique de la RD pour mise hors d'eau jusqu'à l'occurrence 10 ans. Une convention avec le CD66 pourra venir arrêter la participation et l'investissement de chaque partie.

5.2.4 Réception du schéma hydraulique de Prades

Le SMTBV a porté une étude dans le cadre du PAPI avec pour objectifs d'améliorer la connaissance des risques d'inondation sur le territoire communal et de faire la part entre hydraulique et ruissellement pluvial. L'étude finalisée en décembre 2022, a non seulement démontré que les aléas conduisent à des désordres qui ne sont pas de nature à engager de manière significative la sécurité des biens et des personnes mais également que la plupart des travaux de correction rendus nécessaires relèvent de la compétence pluviale. Toutefois, il a été constaté que la RN116 était un obstacle au bon écoulement des eaux ce qui engendre des inondations localisées au droit de la maison des entreprises. L'amélioration du franchissement du remblai et de la voirie pourrait être envisagée dans le prochain PAPI. Chiffrage estimé à ce stade 440 000 €.

5.2.5 Réception du schéma de réaménagement / vanne Torrelles

Suite à la fusion des syndicats et la prise de compétence GEMAPI, le SMTBV a hérité du barrage vannier de la Llabanère. Cet ouvrage, qui se trouve dans un état de vétusté avancé, engendre des coûts d'entretien de plus en plus importants notamment lors des manœuvres d'ouverture et de fermeture, manœuvres qui deviennent par ailleurs de plus en plus incertaines.



Pour rappel les dimensions de la vanne sont importantes : $L = 2 \times 12 \text{ m} / H = 4 \text{ m}$.

La fonction principale de l'ouvrage est d'élever le niveau d'eau de la Llabanère par stockage afin de l'envoyer par gravité dans le ruisseau du moulin qui traverse ensuite la commune de Torrelles. Or, afin d'assurer le bon écoulement des eaux en crue, les vannes doivent impérativement être abaissées, au risque de générer des débordements d'eau sur Torrelles et Pia. Dans ce contexte et sur l'exercice 2022, le SMTBV a engagé un diagnostic de l'ouvrage et étudié diverses solutions de remplacement.

Sur les 8 scénarii étudiés et sur la base d'une grille de lecture avantages/inconvénients, il a été retenu de reconstruire l'ouvrage selon les mêmes modalités, c'est à dire des vannes mécanisées (670K€). Cette solution permet en outre de conserver une structure avec des cadres et d'optimiser la captation des déchets flottants (filet/boudin flottant) qui arrivent en quantité depuis l'amont du cours d'eau et qui transitent puis se disséminent vers les plages du littoral (coût 2022 : 10 000€). Il résulte de cette étude que bien qu'appartenant au SMTBV, l'ouvrage bénéficie essentiellement à la commune de Torrelles. Après concertation avec les parties prenantes (commune, syndicat et PMMCU), la commission travaux et arbitrage du bureau, le schéma de financement de cet investissement a été retenu comme suit : 80% PMMCU + 20 % Commune, ces 20% étant reversés directement par la commune à PMMCU.

5.2.6 Réception de la maîtrise d'œuvre des travaux sur le Montjuich

Suite à la crue de janvier 2020, le lit du Montjuich affluent du Boulès à Bouleternère, a subi une érosion régressive en aval du pont de la RD16. Cette érosion expose progressivement les digues classées C du Montjuich. Le SMTBV a donc initié une maîtrise d'œuvre pour définir et chiffrer des solutions. Les travaux consistent en la mise en place d'un enrochement bétonné $\varnothing 400$ avec assise en matériaux d'apport et remblais avec les matériaux extraits du site. Chiffrage travaux : 50 000 € HT, ventilé 40 000 € SMTBV, 8 000 € commune (pluvial) + 2 000 € Asa du Canal.

5.2.7 Finalisation de la maîtrise d'œuvre de la digue des Campings / Canet

La digue des Campings appartient au système d'endiguement de Canet-en-Roussillon. Cet ouvrage, qui s'inscrit en bordure immédiate de la Têt en amont de son exutoire dans la Méditerranée, a connu plusieurs désordres notables consécutifs à la tempête GLORIA. Les désordres les plus remarquables sont l'affaissement coté Têt de près de 2 m de hauteur sur un linéaire d'une centaine de mètres. Le SMTBV a fait réaliser une évaluation de la situation par un bureau d'études agréé de manière à définir les grandes lignes des travaux de sécurisation. A la suite de cela, un événement important pour la sûreté hydraulique (EISH) a été déclaré à la DREAL. Le syndicat a également recruté un maître d'œuvre pour chiffrer et développer un programme de travaux. L'avant-projet a été réceptionné fin 2022. Le chiffrage estimatif de l'opération est de l'ordre 1 200 000 € HT (inscrits dans prochain PAPI).

5.2.8 Finalisation de la mise en œuvre des approches éco. / Vernet

Cette étude qui sera finalisée au premier trimestre 2023 a été portée par le RTM et le SMTBV qui ont décidé d'associer leurs compétences et de mutualiser leurs moyens. Le RTM gère en outre pour le compte de l'Etat (ministère en charge de l'agriculture) les dispositifs de protection RTM sur le site des Conques de Vernet (amont du bassin versant du Saint Vincent) tandis que le SMTBV agit dans le cadre de ses compétences relatives à la GEMAPI en lien étroit avec la commune de Vernet et la Communauté de Communes Conflent Canigou. Cette étude a permis de qualifier précisément le fonctionnement du piège à sédiments du Cady et constater son faible remplissage depuis sa mise en service qui date pourtant des années 1970. Le diagnostic complet du chenal du Cady a révélé l'état de détérioration localement avancé des ouvrages et permis de dimensionner les travaux de confortement. Une optimisation de l'endiguement du chenal du Saint-Vincent a été étudiée ainsi que l'amélioration des écoulements du ravin de la Pena. Avant le dépôt du prochain PAPI, ce programme de travaux sera concerté avec les parties prenantes et des décisions seront prises quant à la programmation des travaux notamment dans le prochain PAPI. Chiffrage travaux à venir.

5.2.9 Travaux de sécurisation des barrages (classés de la Courragade)

Les barrages de la Courragade sur la commune de Perpignan ont été classés C en 2014. Le volume total des 2 bassins est de 280 000m³. Le projet de creusement initial du barrage amont n'a pas été conduit à son terme en raison principalement de contraintes environnementales. Par ailleurs, les diagnostics approfondis des ouvrages par l'ancien gestionnaire ont révélés des désordres. Le SMTBV devenu gestionnaire le 1er janvier 2019 a mené des études de danger pour la régularisation de ces ouvrages en Aménagement Hydraulique (AH) conformément au Décret de 2015. Un programme de sécurisation a été arrêté et le dossier d'autorisation environnementale déposé en 2021. Des compléments ont été demandés par les services instructeurs et ont conduit à réaliser des analyses géotechniques en 2022. Le dossier complémentaire est en cours d'instruction. Les délais nécessaires pour produire ces éléments ont toutefois contraint le SMTBV à demander l'annulation de la demande de subvention au FEDER faute de pouvoir finaliser le projet dans les délais impartis. Une nouvelle demande sera redéposée avec pour objectif de réaliser les travaux dans le cadre du PAPI 2024-2029.

5.2.10 Régularisation et sécurisation du bassin de l'agouille d'en Jassal

Le barrage de l'Agouille d'En Jassal sur la commune de Canohès est classé D. Le volume utile de l'ouvrage est de 195 000 m³. Des désordres ont été observés sur l'ouvrage à la suite de la crue de 2014. Le diagnostic de sureté de l'ouvrage réalisé en 2017 par l'ancien gestionnaire a identifié des signes d'érosion externes sur la digue en rive gauche du bassin ainsi que des désordres d'ordres géotechniques sur le déversoir. Dans ce contexte, le SMTBV (nouveau gestionnaire de l'ouvrage), a missionné un bureau d'étude agréé afin de régulariser l'ouvrage en aménagement hydraulique selon les dispositions du Décret « digues » de 2015 et dimensionner les travaux de sécurisation nécessaires. Les études seront réceptionnées au premier trimestre 2023. Les travaux seront inscrits dans le prochain PAPI.

5.2.11 Concertation et ajustements du schéma hydraulique du Boules

Ce programme de travaux a été initié lors du premier PAPI. Il consiste en la création de protections rapprochées de faible hauteur de type digues, des villages de Millas, Néfiach, et Ille-sur-Têt, tout en préservant les champs d'expansion des crues à l'extérieur de ces zones. Cout projet total de l'ordre de 4.9M€HT. Ces endiguements seront conçus et dimensionnés pour un niveau de protection centennal, et seront submersibles au-delà sur la totalité de leur linéaire. La mission de maîtrise d'œuvre a commencé en avril 2021. Toutefois, les premières phases de concertation avec les propriétaires impactés par le projet ont révélé des oppositions fortes. Dans ce contexte, le bureau des élus a demandé à réinterroger le projet en le comparant à des solutions alternatives qui avaient été écartée lors des premières phases de concertation. Cette étude, qui sera livrée au premier semestre 2023, aidera à la décision quant à la poursuite du projet en phase travaux dans le cadre du prochain PAPI ou si le SMTBV engage un nouveau projet en phase étude. Il sera également question de décider du positionnement du SMTBV sur le devenir des digues existantes du Boules.

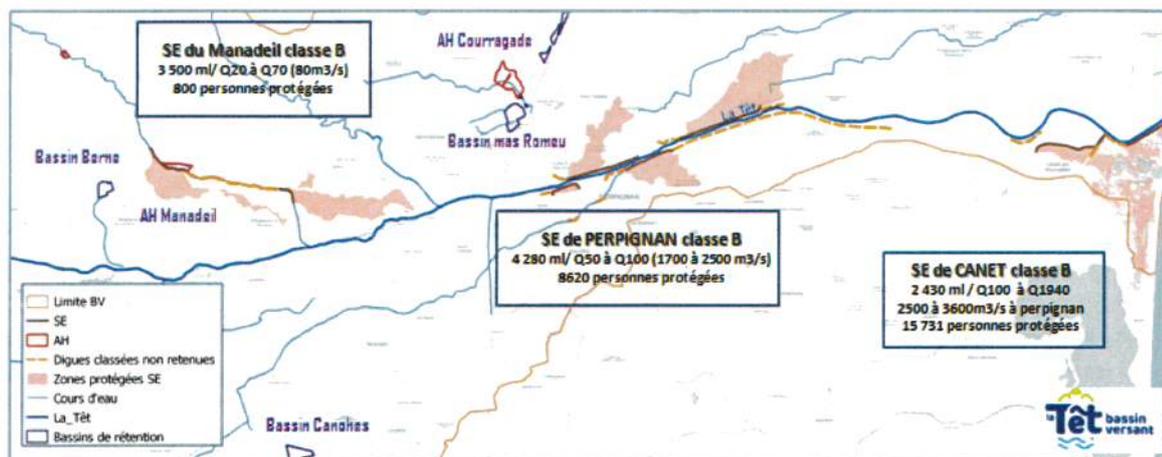
5.3 Bilan sur la gestion des ouvrages hydrauliques classés

Reconnaissance des systèmes d'endiguement (SE) Et aménagements hydrauliques (AH)

Le bassin versant de la Têt totalise un linéaire de 43 km de digues qui ont été classées entre 2013 et 2015 (12 digues de classe B, 11 digues de classe C) selon les termes du Décret "Digues" du 11 décembre 2007. A cela s'ajoute, 2 barrages de classe A, 2 barrages de classe C, 5 barrages anciennement classés D. Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI, qui s'est opérée 1er janvier 2019 le SMTBV est devenu gestionnaire de l'ensemble de ces ouvrages. Conformément aux nouvelles dispositions du Décret « Digues » de 2015, le syndicat a engagé un processus de reconnaissance des ouvrages de prévention contre les inondations en systèmes d'endiguement (SE) et en aménagements hydrauliques (AH). Trois des SE et deux des AH ont été identifiés et les dossiers d'autorisation environnementale correspondants ont été déposés au printemps 2021.

- ☞ Le système d'endiguement de Perpignan/Bompas autorisé ;
- ☞ Le système d'endiguement de Canet-en-Roussillon autorisé ;
- ☞ L'aménagement hydraulique de la Courragade en cours
- ☞ Le système d'endiguement et les aménagements des Courgues et du Manadeil en cours

L'année 2022 a été consacrée aux demandes de complétudes des services instructeurs. Des études complémentaires, principalement géotechniques ont été réalisées et les compléments ont été remis au mois de décembre 2022.



Définir les systèmes d'endiguement de classe C

Le SMTBV a engagé une deuxième phase de reconnaissance des ouvrages hydrauliques du bassin.

Un premier diagnostic a été réalisé sur la période 2019 à 2020 et a pu permettre d'identifier les ouvrages pouvant potentiellement participer à la prévention des inondations au sens du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 (indépendamment de leur rôle avérée pour des crues modestes). Sur cette base, des études de dangers ont été engagées sur la Coumelade, le Castelnou, la Trencade et la Basse ainsi que le bassin de la Berne à Pézilla-la-Rivière. Ces études permettent de déterminer les niveaux de protection apparents des ouvrages et les zones potentiellement protégées.

Au quotidien, le SMTBV assure la gestion en toutes circonstances et H24/365 des ouvrages avec un complément d'assistance à distance par des capteurs déployés stratégiquement sur les différents ouvrages hydrauliques (7 sondes et capteurs reliés en permanence au téléphone et mail des agents d'astreinte qui visitent régulièrement les installations).

Des travaux de maintien du niveau de protection des SE existants sont programmés pour 2023/2024. Des études complémentaires sont à prévoir pour le prochain PAPI (Justification neutralisation des OPI non retenu et d'amélioration de la connaissance (ex. Plan topographique des SE, etc.).

5.4 Bilan du CONTRAT de RIVIERE et des opérations SMTBV

Les différents enjeux de l'eau sur le bassin versant de la Têt méritent une approche globale, cohérente, concertée et intégrée. Le contrat de rivière est l'outil proposé par l'Agence de l'eau pour organiser la démarche et disposer d'une stratégie d'intervention, visible par tous les acteurs. Le contrat de rivière **2017-2022** a été bâti par le syndicat entre 2012 et 2017 sur la base d'un diagnostic technique territorial et d'un important travail d'échanges avec les acteurs de l'eau du bassin versant. Le contrat a **rassemblé 77 maitres d'ouvrages et a permis de coordonner les différentes initiatives qui répondent au défi commun d'améliorer l'état des cours d'eau du bassin en tenant compte des usages des rivières. Ce sont près de 68M€ qui ont été investis sur le territoire.**

Via le label contrat de rivière, le SMTBV a bénéficié de financements majorés sur plusieurs opérations :

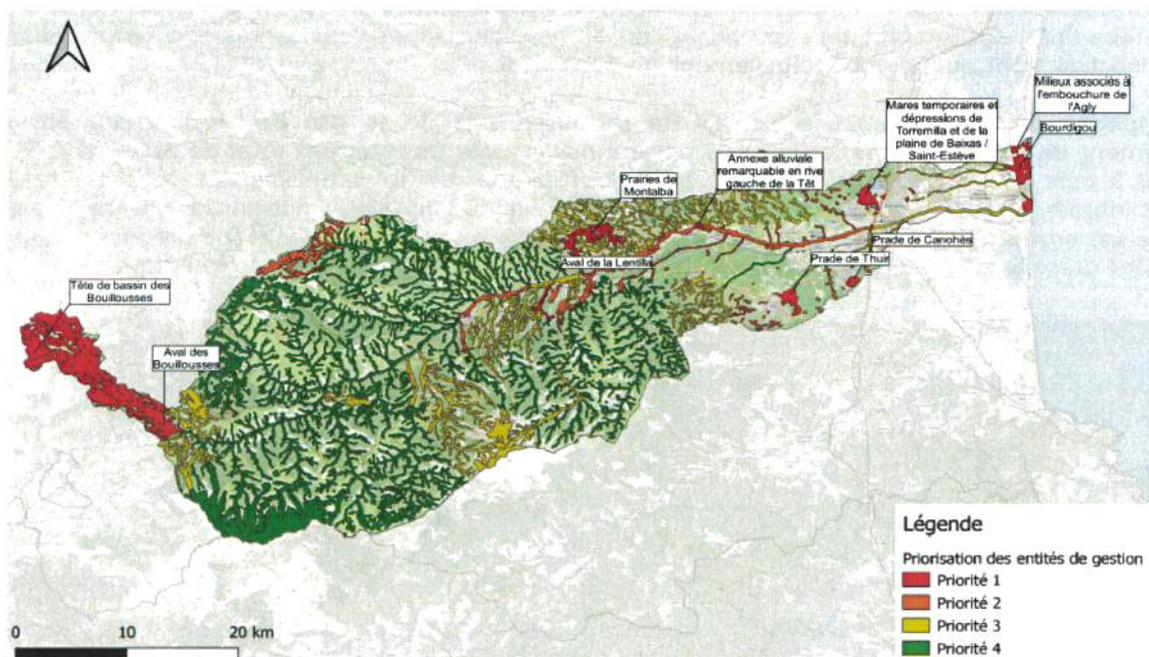
- ☞ l'élaboration du plan de gestion des zones humides (80% d'aides)
 - ☞ la restauration de la végétation des cours d'eau montagneux (80% d'aides)
 - ☞ le lancement d'un projet de suivi et de restauration du lit de la Têt (80% d'aides)
- Ces opérations seront suivies de nouvelles actions qui feront l'objet de nouveaux financements.

5.4.1 Les bases d'une stratégie des zones humides en devenir

Depuis 2021 le SMTBV construit en concertation une stratégie de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant et au regard des services rendus. Plusieurs sessions de travail ont jalonné les deux années écoulées et ont permis de bâtir un outil tenant compte des connaissances et spécificités locales de ces milieux, et des actions déjà en place. (Coût projet 80 000 € financés à 80%).

La stratégie a été en partie validée en comité de pilotage le 5 décembre 2022 et doit faire l'objet de quelques ajustements et consolidations avec précision d'une feuille de route, notamment chiffrée. Ce travail a néanmoins permis d'ouvrir le dialogue à l'échelle cohérente du bassin, de cibler des secteurs prioritaires pour des actions, de développer des outils et une animation locale. Via la stratégie, des outils d'aide à la réflexion sur un aménagement du territoire qui intègre aussi le rôle des zones humides pourront être mis à disposition des communes et EPCI, mais aussi des acteurs économiques.

- ☞ **12 entités prioritaires*** ont été identifiées sur le bassin versant (sur les 104) car d'intérêt majeur (forte fonctionnalité avec ou non risque de disparition). Ce classement rend éligible ces secteurs à des aides financières de l'agence de l'eau pour des études et travaux de gestion conservatoire ou restauratrice, et en particulier sur 6 de ces entités qui sont mal connues et aujourd'hui orphelines de gestion.

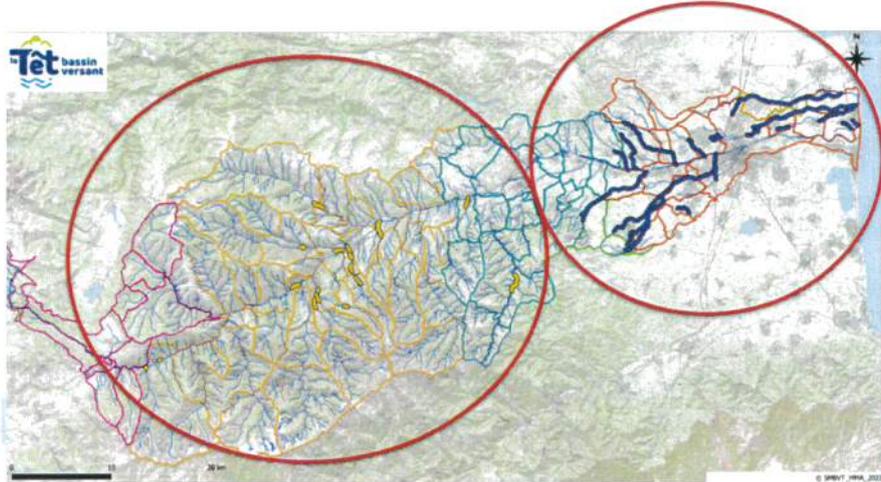


* manque sur cette carte la partie amont des Bouillouses et l'ancien bras de la Têt à Sainte Marie.

5.4.2 Bilan des travaux d'entretien et restauration des cours d'eau

En 2022, le SMTBV a mené sa 3^{ème} campagne de travaux sur la partie montagneuse du bassin versant, suivant sa programmation pluriannuelle et conformément à la Déclaration d'Intérêt Général 2020-2024 dont il bénéficie pour ces opérations. Rappelons que le bassin versant de la Têt est constitué de 2 entités de gestion distinctes selon la typologie des cours d'eau et les enjeux en présence : un secteur amont et un secteur aval.

- ☞ Sur le secteur aval, les interventions sur les ouvrages hydrauliques et cours d'eau de la Plaine du Roussillon font l'objet d'une programmation à part entière, quasi identique d'année en année, avec un financement, un mode opératoire qui leur sont propres. Pour mémoire, les interventions sur le parc hydraulique en propriété ou en gestion à l'aval du bassin (90 km) sont de l'ordre de 350 000 € et se caractérisent par une mécanisation plus systématique des interventions, des accès plus facile et bénéficient plus facilement d'une économie d'échelle.

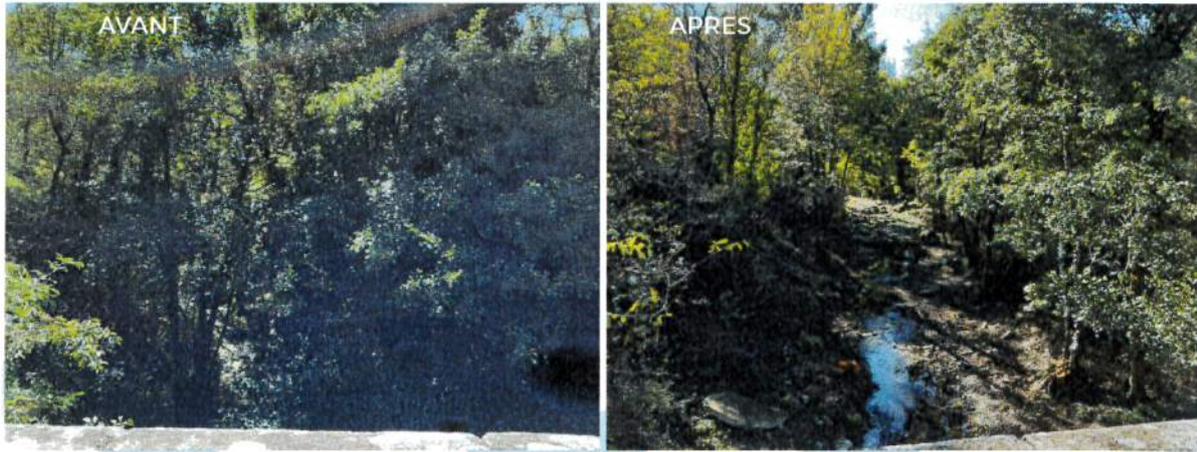


- ☞ Sur le secteur amont, les zones de travaux sont par nature plus difficilement accessibles et les interventions souvent plus techniques et adaptées à la configuration et aux enjeux en présence. Les travaux 2022 ont été préparés par un maître d'œuvre mandaté par le SMTBV dans l'attente du recrutement de la technicienne de rivière qui a pris ses fonctions début juillet. Dès lors, le suivi des travaux a été réalisé en tandem SMTBV/MOE. En 2023, le SMTBV sera plus autonome même si la répartition géographique des chantiers et les demandes croissantes en interventions nécessiteront, au moins ponctuellement, un AMO/MOE.

La campagne de travaux 2022 a permis de restaurer près de 16 Km de cours d'eau par le déploiement de 13 chantiers répartis sur 17 communes et pour un montant total de 240 000 € TTC financés à près de 80%. La période d'intervention possible des travaux en rivière reste très courte (2,5 mois) et impose la réalisation de certains chantiers en simultanés. En effet, 4 entreprises ont travaillé en parallèle. Les arbres morts, instables ou dangereux ont été abattus et les arbres d'avenir préservés. Le lit a été dégagé grâce à des abattages sélectifs et/ou l'enlèvement des embâcles ou d'arbres en travers.



Exemple cours d'eau Amont bassin versant



Exemple Manadeil

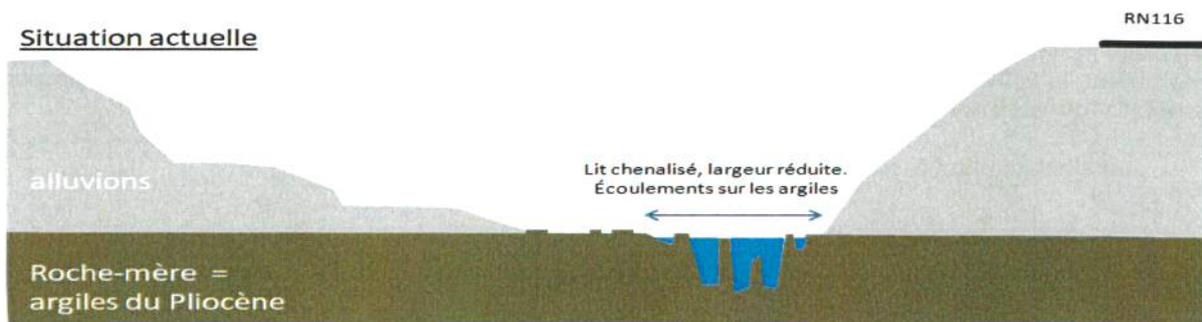


La régie (équipe verte) du SMTBV intervient également ponctuellement sur la restauration de cours d'eau, indépendamment des travaux et de l'entretien du patrimoine hydraulique en propre. Ces travaux (abattage et d'élagage d'arbres, enlèvement d'embâcles et de bois morts, débroussaillage) ont notamment porté sur : la Coumelade à St Féliu d'Amont, le Cady à Vernet-les-Bains, le Fillols à Fillols, la Têt à Fontpédrouse, la Ribérola à Fontpédrouse et le Roumanis à Ponteilla.

5.4.3 Bilan sur le projet de restauration du lit de la Têt aval

☞ les bases d'un scénario en cours de consolidation

Le SMTBV s'est attelé à définir une solution pérenne pour stopper l'incision du lit de la Têt aval et ses impacts négatifs (marché de 208 680€ financé à 80% par l'agence de l'eau et engagé sur le BP 2019 et 2020). Ce travail est particulièrement complexe car il est d'une ampleur inédite en France (13km de linéaire en déséquilibre aujourd'hui) et qu'il doit composer avec des enjeux divers (nappes, RN116, ponts et seuils existants, agriculture et irrigation, espèces, etc.). En réponse à cette incision qui perdure, le comité de pilotage, le bureau des élus et le comité syndical ont acté la nécessité impérieuse de trouver des solutions pour restaurer la Têt.



Une nouvelle campagne de mesures et d'analyse de la hauteur du lit, réceptionnée en 2022 (marché de 73 300€ financé à 80% par l'agence de l'eau et la Région, engagé sur le BP 2020-2021), a permis de quantifier les évolutions induites par les différentes crues (plus ou moins importantes) qui ont eu lieu depuis 2018, et en particulier par les tempêtes de 2020, Gloria et Véra. En moyenne, **la bande active de la Têt s'est élargie de 45%, son lit s'est sur-creusé de 40 cm, et plus 500 000 m³ de sédiments** ont été perdus. Ces nouvelles données poussent à accélérer le projet de restauration du lit de la Têt.

En parallèle le SMTBV a lancé en 2022 une étude d'opportunité sur la réutilisation des matériaux retenus par le barrage de Vinça (29 846€ engagé au BP 2022 et financé à 80% par l'agence de l'eau et le Département). L'objectif est de connaître les modalités technico-économiques pour la reprise de l'ensemble des matériaux issus de Vinça par la Têt aval qui est déficitaire. En 2022, les études sur les 13 km incisés de façon généralisée entre l'aérodrome de Corneilla et l'A9 ont progressées et la géométrie 3D du futur lit restauré précisée, en optimisant les différents objectifs et contraintes : mise en place d'un tracé et d'une pente adaptés à la recréation d'un matelas alluvial pérenne et élargissement du lit permettant de conserver le gabarit hydraulique tout en limitant l'emprise en rive gauche. Le scénario retenu consiste notamment à :

- ☞ S'assurer de la non aggravation du risque d'inondation (Têt et affluents)
- ☞ Allonger du chemin hydraulique (530 m)
- ☞ Augmenter la sinuosité et pente d'équilibre entre 0,35% et 0,38%
- ☞ Retrouver une épaisseur du matelas alluvial : au moins 80 cm
- ☞ Récréer 3 lits emboîtés (en coupe transversale) pour restaurer berges et lit
- ☞ Maintenir d'un espace de fonctionnement suffisant pour la Têt
- ☞ Favoriser les érosions de berges (zones sans enjeux), reprises et dépôts de matériaux
- ☞ Eviter, limiter les impacts sur les parcelles à forts enjeux, notamment agricoles

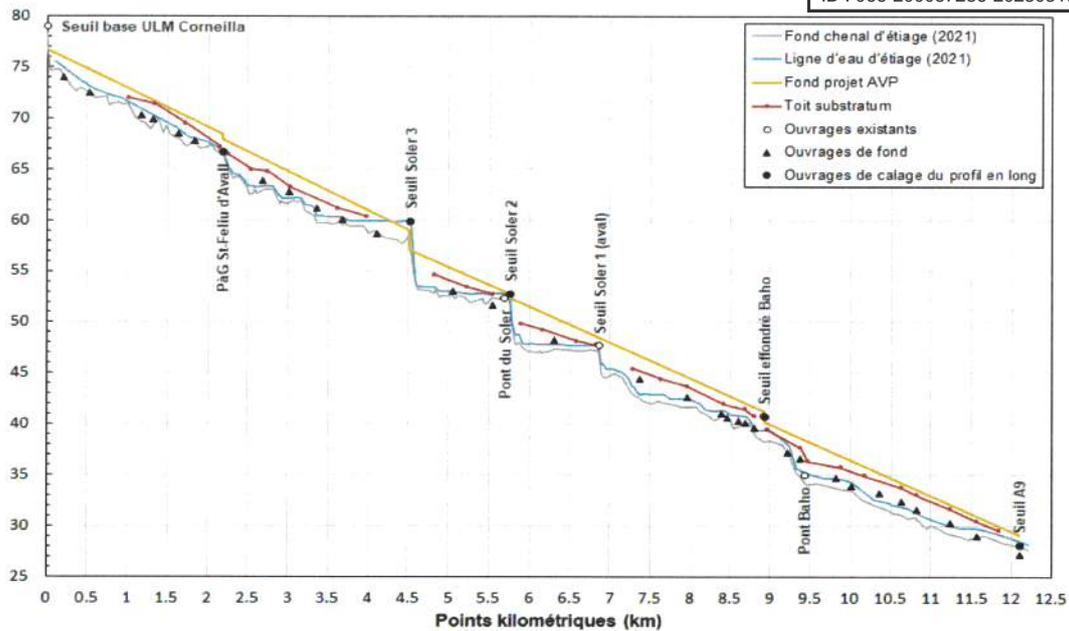
Synthèse des aménagements en longitudinal	Synthèse des aménagements en transversal
Mise en place de 5 ouvrages de calage (rampe enrochement de plusieurs 10 de mètres - pente 3%- à l'emplacement des seuils actuels + au niveau de l'A9) Mise en place de 31 ouvrages de fond : pieux en bois disposés sous le matelas alluvial (protection du substratum contre l'incision) Création d'une alternance de faciès (4 types) avec alternance tous les 200 mètres	Aménagement de lits étagés (200 / 250 m) Bande active à minima pour 80 à 150 mètres Lit de plein bord à 680/830 m ³ /s Mise en place d'une risberme / protéger la berge Caissons végétalisés / protéger la berge Reconnexions des aménagements externes : ouvrages de franchissement, canaux, STEP...
Volumes de sédiments à déplacer ; déblais 1.8 Mm ³ >> remblais 1.6 Mm ³ (bilan excédentaire, néanmoins et probablement 30% du volume de déblai ne pourra pas être utilisé car présence de déchets et polluants.	

Les parcelles impactées sont essentiellement agricoles ou de loisirs destinées au projet Es-Têt. La sensibilité des parcelles varie de faible (88%) à très forte (1.1%).

Les premières estimations financières sont de l'ordre de 97,3 millions d'euros sur 13 km de cours d'eau (hors frais d'acquisition foncière), soit 8 millions d'euros le km. Les principaux postes de dépense sont le terrassement (37%), le traitement de la végétation (17%) et des frais divers (études, réseaux, installation chantier, etc.) (15%). L'acquisition foncière constitue également un coût supplémentaire non négligeable avec une estimation de 11,2 millions d'euro/HT.

Il faut rappeler ici qu'il est d'abord prévu un chantier pilote sur environ **3 Km** entre l'A9 et la carrière de Baho. Les prochaines étapes (engagements 2023 notamment) permettront de préciser et optimiser ces coûts qui restent des estimations très grossières à ce stade. Par ailleurs, **plusieurs autres maîtres d'ouvrage sont dans tous les cas potentiellement concernés par cette incision du lit et ses conséquences**. Ils ont donc également un intérêt et seront également sollicités pour les aspects financiers, indépendamment du fait qu'ils sont déjà associés à la définition technique des solutions. Notamment, la DIRSO / CD66 au regard de la RN 116, le CD66 par rapport au barrage de Vinça (impacts transport sédimentaire) ou le syndicat des nappes / relation nappes - rivière.

Localisation des aménagements sur le profil en long de la Têt :



Vue en plan des aménagements

44321 - Etudes pour la restauration hydro-morphologique du lit de la Têt aval.



Légende

Bilan des terrassements

- Déblai
- Remblai

Aménagements

- ▲ Ouvrage de protection de berge de la RN116

--- Ouvrage de fond

- Ouvrage de calage du profil en long
- Risbermes

- Limites du toit du substratum
- Emprise AVP

Canaux d'Irrigation

- Réseau principal
- Réseau secondaire



5.5 Bilan du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

5.5.1 Un été très difficile, des tensions émergentes

Si la gestion de la ressource en eau a été définie comme compétence statutaire du syndicat (12e de l'article L 211-7) c'est qu'elle répond à un enjeu primordial pour le territoire, les populations et le cadre de vie socio-économique et environnemental : l'eau est un enjeu majeur, actuel et futur. Pour cette raison également le syndicat se projette et a d'ores et déjà initié la migration du PGRE en PTGE (plan de gestion territorialisé) en engageant une réflexion sur les perspectives de changement climatique (voir plus bas EAURIZON 70) : **le 12 avril 2022 le préfet de bassin Rhône Méditerranée reconnaissait le PGRE Têt comme valant PTGE.**

L'expression de cette compétence s'exprime concrètement par l'animation et le pilotage par le syndicat d'une vision globale, multi-partenaire, du territoire et de ses ressources : quelles ressources disponibles ? Pour quels usages ? Comment trouver l'équilibre entre l'offre et la demande ? Comment préserver cet équilibre ? Comment faire face aux étés secs qui se suivent et se ressemblent ?

Cet été 2022 encore, plus que le précédent, le syndicat a anticipé la tendance à la sécheresse et multiplie les observations de terrain : près de **140 campagnes de jaugeages** (observations des débits en rivière selon des protocoles stricts et normés) ont été réalisés et mises à disposition des acteurs de l'eau. Ce sont dans le détail plus de 50 jaugeages sur la Têt et près de 90 sur les affluents amont qui ont été interprétés et communiqués par le biais de bulletins hydrologiques diffusés de manière hebdomadaire et valorisés dans des réunions de travail et d'adaptation au jour le jour avec les ASA, les hydro-électriciens, la chambre d'agriculture ou encore les gestionnaires AEP (de surface) afin que les adaptations des usages et prélèvements nécessaires soient adaptés au jour le jour à la situation.

Les agents du syndicat ont participé et contribué à près de **6 comités de gestion** du barrage de Vinça. 6 comités ressource directement en préfecture et à près de 2 réunions mensuelles entre juin et octobre pour appuyer et aider la structuration des canaux du Conflent qui, sous l'égide de monsieur Bernard LAMBERT (élu de la ville de Prades et membre du comité syndical SMTBV), s'est structuré en une fédération des Canaux du Conflent (FCC), à l'instar de l'ACAV (association des canaux aval Vinça). Cette structuration du Conflent a joué un rôle déterminant pour réussir à se partager la ressource au delà des arrêtés cadres : 30% de restriction volontaire de la part des ASA !

La force du PGRE Têt est de proposer un lieu de rencontre et de débats pour, et par tous, les acteurs de l'eau. Lors de l'actualisation du diagnostic en 2018, **33Mm3 d'économies d'eau** avaient été chiffrées. D'ici fin 2023 ce sont **27 Mm3 d'économies supplémentaires** qui vont être réalisées dont 6Mm3 sur la Têt aval. A ces économies viennent s'ajouter de nouvelles actions et leviers pour gérer de manière intégrée et cohérente la ressource à l'échelle du territoire.

- ☞ Si l'alimentation en eau potable (AEP) de la plaine du Roussillon se fait essentiellement par le biais des nappes phréatiques gérées par le syndicat des nappes, l'alimentation en eau potable de plusieurs communes des Aspres ou du Conflent ont des liens étroits avec la ressource en eau superficielle. Cette année encore, des dysfonctionnements sont (re)apparus : tarissement de la source de Ria, difficultés sur les deux Corbère et Bouleternère...
- ☞ A noter également que dans la partie amont du Bassin, ESCARO est en grande difficulté en raison des faibles débits de la source qui alimente le château d'eau. En revanche, face à ce problème qui persiste, une solidarité exemplaire s'est déployée sur cette vallée.
- ☞ Un arrêté sécheresse qui perdure encore en ce mois de février 2023 et depuis juillet 2022 ! (Niveau d'alerte renforcée à l'aval du bassin, et d'alerte sur l'amont)

5.5.2 Etude sur les débits biologiques au point T6

L'étude des débits d'objectifs sur le secteur de la Têt aval en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'association des canaux aval Vinça (ACAV) vient d'être engagée et va se dérouler sur les deux premiers semestres 2022. Ce fameux point T6 et les objectifs assignés par l'étude et le porté à connaissance des services de l'Etat en 2012 cristallisent depuis les débats et les incompréhensions. Le but de ce travail est non seulement d'actualiser les données de base mais également de proposer un diagnostic indépendant et adapté au contexte méditerranéen ainsi qu'au fonctionnement singulier de ce secteur de la Têt aval. Sur la base d'indicateurs multicritères basés sur le débit, mais également sur l'aspect qualitatif, morphologique, thermique, etc. du milieu, l'étude proposera des pistes de solutions et des objectifs partagés localement pour concilier à la fois le bon état écologique et les besoins des usagers à travers l'aménagement du territoire. 40 000 € (coût net SMTBV 13 000 €).

L'étude en question (indépendante de toute subvention Etat ou Agence de l'eau) a été confiée au bureau d'étude Suisse TELEOS après un appel d'offres restreint. Elle devrait se terminer en 2023. Cependant, la décision du Tribunal administratif de Montpellier est tombée le 29 novembre 2022. Elle donne partiellement raison à FNE et impose un débit de 1,5 m³/s à Ille sur Têt, en aval des 5 plus gros canaux de la plaine. Le Syndicat a demandé à TELEOS de rédiger une note résumant les premiers enseignements. Ceux-ci sont particulièrement frappants :

- ☞ L'état de conservation des habitats d'eau courante de la Têt sur le secteur considéré est bon à moyen ; la diversité piscicole est relativement bonne mais la qualité toutefois limite, voire insuffisante. Les causes des altérations constatées sont à rechercher principalement sur une dégradation de la morphologie, à mettre en lien avec le projet de restauration du lit de la Têt.
- ☞ Par ailleurs il s'avère que les débits biologiques calculés en 2011 sont discutables et relèvent plus d'une réflexion empirique et d'expert que le résultat de calculs et de mesures de terrain indiscutables. Ces valeurs constituent néanmoins les seules disponibles à ce jour.
- ☞ Incertitude des modèles et données hydrométriques jusqu'à 30% soit donc pour un débit de 1500 litres, un faisceau de valeurs de l'ordre de 1050 litres à 1950 litres !

- Il va donc être nécessaire de compléter les investigations avec des campagnes de jaugeages (mesure des débits) en basses eaux et aux quatre saisons afin de disposer de données de terrain plus fiables. Les investigations seront également portées sur tout l'hydro-système, c'est à dire également en amont du barrage de Vinça et en n'oubliant aucune prise d'eau ou de canal. Parallèlement la topographie des canaux et des prises d'eau serait à lever et les besoins en eau de chaque ASA estimé le plus précisément possible, saison par saison.

Une fois ces informations recueillies, un modèle hydrologique basé sur des jaugeages de débits fiables permettra de recalculer d'une manière objective le débit naturel de la Têt jusqu'à la mer en l'absence d'influence de l'homme. Il sera alors possible d'évaluer l'effet de la présence de Vinça ainsi que des lâchers des Bouillouses en perspective d'une optimisation de l'utilisation des eaux prélevées pour l'irrigation et l'alimentation des nappes de la plaine du Roussillon. Il est important de préciser que les méthodes détaillées et robustes seront à privilégier par rapport à toute technique simplifiée et rapide.

5.5.3 Changement climatique ; lancement du projet EAURIZON 70

Même les scénarios les plus optimistes sur le climat prévoient une raréfaction de la ressource en eau, notamment en période estivale. Un premier projet nommé Vulcain de 2010 porté par une équipe de chercheurs (Université Montpellier/BRGM/BRL) avait déjà conclu à une baisse des débits des cours d'eau des P.O. de l'ordre de 10% entre les années 1990 et les années 2030 puis 20% à l'horizon 2050.

Avec l'évolution et l'incrémentation des connaissances, il est aujourd'hui nécessaire de mettre à jour et de qualifier l'impact de ces changements, localement, sur nos ressources et nos usages. Pour trouver, esquisser des solutions d'adaptations à la hauteur, de dégager des priorités ainsi que de proposer des investissements bien dimensionnés, il est en effet utile de connaître les effets du futur climat sur les débits des cours d'eau, la qualité de l'eau, les activités et productions de l'homme, les besoins des plantes, les crues, la montée du niveau de la mer,...

C'est pourquoi, afin de travailler à une échelle cohérente et à partir d'une méthode comparable, les syndicats de bassin (Tech, Agly, Réart, Têt et Sègre) se sont associés pour lancer une étude prospective sur le changement climatique et ses effets et dans laquelle sera associé l'ensemble des partenaires techniques, des représentants et des usagers de l'eau. Coût de l'étude 250 000 € financé à 80% (Agence et Région) soit 10 000 € par syndicat de bassin.

5.6 Bilan de l'entretien et de la gestion du patrimoine hydraulique

Nos agents suivent les projets d'études et de travaux GEMAPI engagés et portés par le syndicat.

- Ils participent également aux projets de territoire portés par d'autres acteurs
- Ils amènent expertise et vision globale afin de garantir complémentarité et cohérence
- Ils entretiennent également un parc ouvrage important (régie et/ou entreprises)
- Ils assurent les visites techniques régulières et par temps de pluie
- Ils assurent le fonctionnement de la cellule veille digue : astreintes, alerte, et gestion de crise

Le patrimoine en propriété et/ou gestion.

- 23 kilomètres de digues dont 14 kilomètres reconnues en système d'endiguement
- 13 bassins de rétentions (Thuir, Canohes, Ponteilla, Pézilla, St Estève, Perpignan.)
- (90 HA représentant volume utile global de l'ordre de 1.2 Millions de m³)
- 130 km de berges, servitudes et autres accès

L'équipe verte du SMTBV est composée de 3 agents.

Leur travail consiste en des interventions manuelles principalement : travaux de bucheronnage au moyen de tronçonneuses et travaux de débroussaillage au moyen de débroussailluses thermiques. Ponctuellement ce travail est complété par la location de broyeurs à végétaux pour broyer les résidus de coupe d'arbres par exemple ou tractopelles et mini-pelle mécanique pour terrassements.

Synthèse des interventions réalisées par l'équipe verte en 2022 :

Entretien cours d'eau et émissaires	Entretien bassins de rétention	Entretien digues
Entretien de la végétation (débranchage des berges et du lit, élagage et abattage d'arbres) - la Basse Thuir/Perpignan - le Castelnu Camélas - la Trencade à Thuir - le Llebemen à Thuir - l'Adou à Lluvia - la Llabanère à Pia - l'Auque à Bompas - le ravin des Gourgues à Pézilla - dérivation de la Basse A9 - Ganganeil à Perpignan ; - agouille d'en Jassal Canohes	Débroussaillage fossés et collecteurs, nettoyage des parements - les 3 bassins sur l'Adou - le bassin de Canohès ; - le bassin Lou Torrent de Pézilla - le bassin de la Courragade - le bassin de Ponteilla - le bassin de Ste Colombe	Débroussaillage de la digue des campings à Canet en Roussillon (en bordure de la piste cyclable qui longe la Têt) ; Débroussaillage de la digue de las Bigues, nettoyage des cadres, curage des fossés de collecte et la réalisation des emplacements en vue de la pose de barrières avec location d'engins (tractopelle et camion benne pour les petits terrassements).
Opérations diverses et courantes	- installation de panneaux de signalisation sur les bassins - évacuation de dépôts sauvages - diagnostics de la végétation de cours d'eau - visites de chantier et surveillance - entretien des véhicules et du matériel	

Débroussaillage de la Trencade – Régie SMTBV



Entretien du Cady – Régie SMTBV



Travaux de débroussaillage des pistes, digues et berges des cours d'eau du syndicat

Ces travaux de débroussaillage, réalisés au moyen de tracteurs équipés d'épareuses et de broyeurs frontaux, ont été confiés à l'entreprise SAS TDA via un marché public (CAO) annuel d'entretien.

Le montant des travaux réalisés cette année s'élève à 125 580 € TTC.

Travaux d'entretien sur les cours d'eau, ouvrages et chemins du syndicat

➤ Concernant l'entretien de la végétation des cours d'eau :

Le montant total de ces interventions s'élève cette année à 67 339,20 € TTC (6 entreprises).

➤ Concernant l'entretien des ouvrages du syndicat (propriété et gestion) :

Le montant total de ces interventions s'élève cette année à 81 548,87 € TTC.

➤ Concernant l'entretien des chemins : Camélas, Castelnu, Toulouges, le Soler, St Féliu

Le montant total de ces travaux s'élève cette année à 37 063,32 € TTC.

Travaux réalisés hors propriétés du syndicat sur le reste du bassin versant (via DIG)

➤ Manadeil à Pézilla et Villeneuve, Têt à Fontpédrouse, Têt à Perpignan et Trencade à Thuir

Le montant total de ces travaux s'élève 34 525,80 € TTC.

La Coumelade – Avant travaux



La Coumelade – Après travaux



Le Manadeil – Avant travaux



Le Manadeil – Après travaux



Dérivation de la Basse / A9 entrée de Perpignan – Avant travaux



Dérivation de la Basse / A9 entrée de Perpignan – Après travaux



Acquisition d'un robot porte outils

Le Syndicat entretient un parc ouvrage important : plus de 20 kilomètres de digues dont 14 kilomètres reconnues en système d'endiguement (Pézilla, Perpignan et Canet), 12 bassins de rétentions (Thuir, Canohès, Ponteilla, Pézilla ou encore Saint Estève et Perpignan pour un volume global de 1.2 millions de mètres cubes) ainsi que près d'une centaine de kilomètres de chemins en propriétés (servitudes). L'équipe verte du syndicat composée de trois agents à temps plein ne dispose que de matériel léger de type débroussailleuses, tronçonneuse ou élagueuses. Ainsi, une grande partie de l'entretien du parc ouvrage et des propriétés se fait par le biais des marchés publics.



Le recours à la mécanisation en propre est une réponse pour optimiser le volume des entretiens externalisés et pour gagner en réactivité. Au-delà d'un gain en productivité, la mécanisation va également s'accompagner d'un gain financier permettant de palier l'incrémentation des missions et des budgets. Il permet par ailleurs de soulager les équipes et de diminuer les risques d'accidents de

travail (zones délicates, glissantes, présence de déchets...). Coût de 75 000 €.

5.7 Bilan communication et sensibilisation

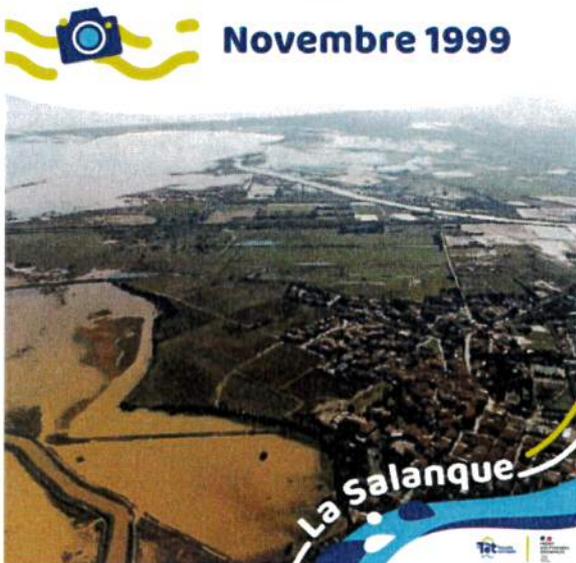
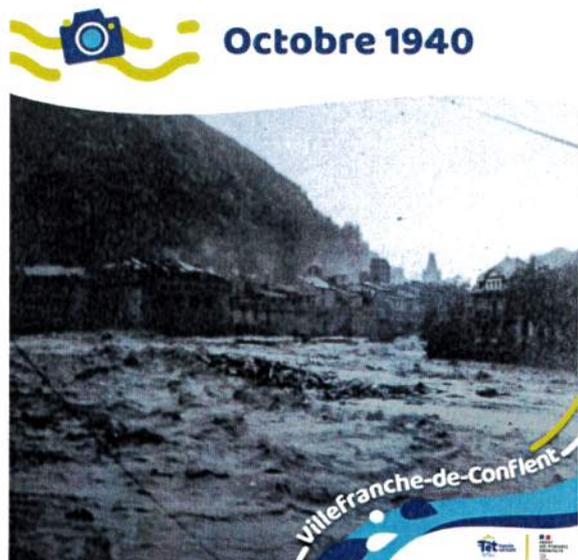
- ☞ Une **monographie historique** est en fin d'écriture. Un important travail bibliographique et de recherche d'archives a été réalisé ainsi que toute une série d'entretiens et recueil de témoignages. Ce travail a permis d'amorcer une première compilation de la mémoire des crues antérieures depuis le moyen âge jusqu'au 21^{ème} siècle. Il est envisagé de prolonger ce travail par une exposition à vocation historique à laquelle nous pourrions agréger l'exposition de la ville sur la Basse, réalisée par la Ville de Perpignan et dont nous serons les dépositaires.
- ☞ **6 nouveaux clips vidéos + 1 quizz** pour le jeune public sont également en cours de finalisation pour découvrir ce qu'est le PAPI, ce qu'est le risque inondation ou comment se déroule la gestion de crise. La gestion des digues est également illustrée tout comme celle de la végétation des berges et du lit des cours d'eau, sans oublier la question des zones humides ainsi que celle, préoccupante, de l'incision du lit de la Têt entre Néfiach et Perpignan.
- ☞ Les chargés de missions et techniciens du syndicat ont participé à une **quinzaine d'événements et journées de sensibilisation** en utilisant la maquette 3D du bassin versant, les expositions itinérantes et autres livrets guides). On estime que près de 2000 personnes ont été approchées et informées à travers ces événements.
- ☞ **3 lettres d'informations & actualités** ont également été produites et publiées sur le site internet du syndicat et les réseaux sociaux. Elles sont également envoyées à l'ensemble des (100) communes, aux maires et aux (8) EPCI du territoire ainsi qu'aux partenaires et financeurs.



- ☞ Le syndicat était également présent sur les réseaux sociaux : 48 publications sur Face book au cours de l'année 2022 avec en moyenne 162 personnes ayant visualisé la publication.

Tous résilients face aux risques !

- ☞ Au cours de la semaine Nationale « Tous résilients face aux risques » du 10 au 15 octobre 2022, le syndicat s'est fortement mobilisé sur le terrain (3 jours d'animation au forum de l'Université ouvert au public) tout comme sur les réseaux sociaux en publiant un projet "un jour, une crue", dévoilant chaque jour des images d'archives d'une crue passée de 1915, 1940, 1992, 1999 et 2020. Ces publications ont été vues par près de **1000 personnes**.





DEUXIEME PARTIE : ROB 2023

Instauré par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit être perçu et construit comme un outil pédagogique. Il traduit le choix politique des élus.

Conformément au décret 2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, il s'appuie sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser, notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

1. Les ressources financières du syndicat

Le syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet. Les recettes comprennent celles prévues à l'article L. 5212-19 du CGCT, notamment les participations de ses membres. Celles-ci sont calculées à partir de l'unique critère de la population DGF (cf. 14.3 et 14.4 des statuts du syndicat). Il est à noter ici que d'après le schéma comptable en vigueur et selon les modalités de déploiement et de mise en œuvre de la compétence GEMAPI **le syndicat reçoit les participations des EPCI en recette sur sa section de fonctionnement**. Ces participations sont donc destinées aux dépenses de fonctionnement mais également aux investissements, une écriture d'ordre permettant d'opérer le transfert de charge entre sections budgétaires. Pour rappel, les participations sont calculées en fonction des statuts.

Pour l'année 2022 le montant des participations était de 2 188 786,67 € (soit - 73 425,94€ / 2021)

Part des contributions pour la section de fonctionnement : 1 637 925,77 € (88% réalisé au CA 2022).

Part des contributions pour la section d'investissement : 550 493,87 €.

PMMCU	C3SM	Roussillon Conflent	Aspres	Conflent Canigou	Pyrénées Catalanes	Pyrénées Cerdagne	Haut Vallespir
1 705 786,48 €	75 963,85 €	189 271,97 €	71 643,69 €	125 742,12 €	18 695,71€	877,22€	438,60€

Pour information : les contributions des EPCI membres proviennent en tout ou partie du produit de la taxe GEMAPI qui a été instaurée par la loi MAPTAM en 2014. Il s'agit d'une taxe dédiée, pour financer toutes les actions liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il s'agit d'une taxe affectée, c'est-à-dire exclusivement rattachée aux dépenses relatives à l'exercice de la compétence GEMAPI. Son instauration reste facultative et les dépenses correspondantes peuvent (aussi) être financées à partir du budget général de l'EPCI. Une fois le montant voté (produit attendu annuellement) par la collectivité, l'administration fiscale répartit ce montant sur les 4 impôts locaux concernés (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation, CFE).

En vertu de la convention de transfert de compétence GEMAPI (délibérée le 09/12/19) de la part de PMMCU, consolidée par convention financière de transfert (08/07/20), la compensation des charges transférées par cet EPCI sont stabilisées à hauteur de 171 596 €.

Cette compensation s'ajoute à la participation de PMMCU au budget de la collectivité.

Gestion de la dette

- Le capital restant dû de la dette héritée du SMATA (syndicat mixte Têt Agly fusionné au 01.01.2019) s'élève à 1 659 345.29€ au 31/12/22. Cette dette est remboursée par les EPCI ayant bénéficiés des investissements (cf. statuts SMTBV) : Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine (PMMCU) pour 87.09% et Corbières Salanque méditerranée (C3SM) pour 12.91%. La dette a été renégociée en 2021 : extinction en 2031 au lieu de 2034 et diminution du coût de l'ordre de 100 000 €.
- Dans le cadre de la maquette budgétaire 2021, un emprunt a été contracté pour lisser les contributions solidaires (5%) de l'opération Chenal Vert à Canet. L'emprunt porte sur 350 000 € et sur une durée de 15 ans au taux de 0.89% (annuités de l'ordre de 26 000 €). Il concerne Corbières Salanque Méditerranée (14.60%), Roussillon-Conflent (58.40 %) et CC Aspres (27.00%). Le capital restant dû est de l'ordre de 315 000 €.
- ☞ L'endettement pluriannuel (total) à compter de 2023 est donc de : 1 974 845.31 €
(Contre 2 256 508 € en 2022 soit - 281 663€)

Une deuxième source de financement réside dans l'obtention de **subventions**.
(Fonctionnement et investissement)

En effet, les opérations d'intérêt général portées par le syndicat et bénéficiant d'un label contrat rivière ou PAPI bénéficient d'une garantie de financement (parfois à des taux bonifiés) à des taux de l'ordre de 70% à 80% par l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région et le Département. De plus, les opérations portées font systématiquement l'objet d'une réflexion préalable quant à leur articulation avec celles des membres adhérents ou partenaires et acteurs locaux, ce qui évite les doublons, permet de mutualiser les besoins et de générer des économies d'échelles.

En fonctionnement les subventions de certains postes sont à hauteur moyenne de **130 000 € / an**.
Pour 2022, **319 822.34 €** de subventions d'investissement ont été réalisées et **845 340 €** sont en RAR.

Enfin, le syndicat dispose d'un fond de roulement qui lui permet également d'assurer une part de ses dépenses. La trésorerie saine du syndicat permet de palier les délais de réception effective des subventions (avances de fond), de lisser les contributions des EPCI membres (voir bouclage budget, atténuation de l'effet dent de scie de la taxe GEMAPI au fil de la programmation opérationnelle) en n'appelant pour certaines opérations que la part d'autofinancement.

2. Les perspectives 2023

Cette année singulière marque l'année du bilan pour le PAPI d'intention 2020-2023, la préparation du prochain PAPI complet (forte mobilisation et animation territoriale) dont le dépôt est visé à l'automne 2023 et elle marque également la fin et l'engagement du bilan pour le contrat de rivière 2017-2022. Enfin, elle marque également la fin de la programmation opérationnelle du premier PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) avec l'engagement vers une nouvelle programmation opérationnelle et stratégique intégrant notamment le changement climatique : PTGE.

2.1 Continuité des opérations engagées

2.1.1 Projet de protection contre les crues du Boules

De nombreuses concertations ont été menées sur le territoire depuis le transfert de ce projet de la Communauté de communes Roussillon-Conflent vers le SMTBV. Face aux réticences et interrogations sur la pertinence du projet, le bureau des élus a décidé de faire réaliser une analyse pour étudier les différentes alternatives à ce projet ainsi que pour statuer sur le devenir des digues du Boulès. Cette analyse sera livrée en mai 2023. Les décisions qui suivront statueront soit en faveur de la poursuite du projet comprenant les ajustements techniques nécessaires et l'inscription du programme de travaux correspondant dans le prochain PAPI soit pour son annulation se traduisant par la définition d'un nouveau projet dans le PAPI 2024-2029. Dans les deux cas, la question du devenir des digues sera contrainte par la réglementation. De nouveaux crédits seront affectés au budget 2023 pour avancer.

2.1.2 Travaux sur le Montjuich

Le dossier Projet a été réalisé. Le chiffrage des travaux est de 40 000 € pour la partie prévention des inondations sous maîtrise d'ouvrage du SMTBV, 8 000 € pour la compétence pluviale communale et 2 000 € pour l'ASA de Corbère. En accord avec l'EPCI, la phase travaux sera préparée pour 2024.

2.1.3 Dignes (classée) des campings à Canet

Le Projet de travaux sera finalisé en mars/avril. Devant l'ampleur de l'investissement (1,2M€), l'opération sera intégrée dans le PAPI 2024-2029 pour rechercher les financements possibles. En effet, les études de dangers du système d'endiguement de Canet ont montré que le niveau de protection de l'ouvrage dans l'état actuel était satisfaisant (*i.e.* Q100) et que ces désordres n'entraînaient pas de sur-aléas. La maîtrise d'œuvre sera engagée dès le lancement du prochain PAPI, en 2024.

2.1.4 Systèmes d'endiguement de classe C

Le bureau d'études mandaté sur ce projet a identifié sur l'ensemble du bassin versant tout ou partie d'ouvrages pouvant jouer un rôle dans la prévention des inondations (au sens du décret) et qui doivent faire l'objet d'une reconnaissance en système d'endiguement. Une phase d'études géotechniques sera menée lors du premier semestre 2023 afin de déterminer la stabilité aux crues de ces ouvrages. Sur la base de ce diagnostic, les choix de protection du territoire seront concertés et arrêtés par les élus. Le cas échéant, les dossiers d'autorisation des ouvrages au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau seront déposés d'ici le 31 juin 2023 pour les ouvrages anciennement reconnus comme ouvrages de protection et dans le courant du deuxième semestre pour les autres.

2.1.5 Etudes de l'ensemble des systèmes d'endiguements

Pour l'année 2023, des crédits seront inscrits pour réaliser toutes les études nécessaires pour répondre aux prérogatives du SMTBV sur les systèmes d'endiguements. Ces études permettront à la fois de répondre aux demandes de complétudes des services de l'Etat ainsi que d'améliorer la connaissance des ouvrages en vue de maintenir ou d'améliorer le niveau de protection de ces derniers.

2.1.6 Réaménagement de la vanne de Torreilles

La maîtrise d'œuvre pour travaux (100k€) sera lancée en 2023.

Les travaux (670k€) sont planifiés à partir de 2024.

2.1.7 Etudes de finalisation du PAPI complet

Le premier PAPI de la Têt s'est déroulé sur les périodes 2013-2017 puis en 2018-2019 par avenant. En novembre 2020, le syndicat a obtenu la labellisation d'une nouvelle programmation, PAPI d'intention 2021/2023, qui a consisté à mener les études, les travaux et la concertation nécessaire pour améliorer le diagnostic de territoire et poursuivre de la stratégie de réduction de vulnérabilité. Cette période a également permis de faire émerger une nouvelle programmation d'opérations d'études et de travaux qui seront labélisés sous forme d'un PAPI, dit complet, sur la période 2024-2029. Le PAPI répond à un cahier des charges exigeant. Dans ce contexte, le syndicat a lancé une étude pour s'assurer et garantir que le dossier de candidature et l'ensemble des projets de travaux programmés atteignent le niveau d'exigence requis. Dans ce cadre, les analyses économiques ACB/AMC notamment les plus anciennes, menées en 2014, seront réactualisées selon les coûts et enjeux actuels. L'évaluation environnementale des projets ainsi que l'impact agricole seront également étudiés.

2.1.8 Projet de restauration du lit de la Têt

Le bureau des élus a souhaité que l'avant projet (AVP) soit consolidé en 2023 par :

- Une analyse de l'incidence du futur lit de la Têt sur la ligne d'eau des affluents de la rive gauche avec les hypothèses retenues dans les PPR - étude évaluée à 42 000€
- Une amélioration de la connaissance sur la relation entre la nappe du Pliocène et la Têt aval pour mesurer l'exposition à un risque de vidange de la nappe dans la Têt - étude évaluée à 30 000€. Le syndicat des nappes, saisi sur le sujet, s'est néanmoins proposé pour réaliser une note sur les indices permettant d'évaluer le risque, à ce stade des connaissances. En effet, le syndicat des nappes ne peut ignorer cette situation de l'incision.

L'avant projet (AVP) qui porte sur les 13 kilomètres de rivière incisée sera ainsi livré et réceptionné d'ici juin 2023. Le marché avec le bureau d'études SETEC sera soldé, comme convenu après l'attache auprès de la commission travaux, le bureau des élus, ainsi qu'auprès des financeurs et principalement auprès de l'agence de l'eau qui finance à hauteur de 80%. A ce stade, les chiffrages du projet sont encore à préciser, les financements à aller chercher, et des connaissances complémentaires doivent être acquises, connaissances qui, en tout état de cause, seront essentielles à la faisabilité du projet de restauration et cela, indépendamment du projet en lui-même. Bien que les coûts de travaux envisagés à terme sont importants (8 M€/km), le comité de suivi a souhaité continuer les investigations pour arbitrer tout engagement préalable à une phase travaux. Une autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) permettrait d'engager une maîtrise d'œuvre pour accompagner le syndicat dans la définition du projet, préciser et chiffrer les acquisitions de connaissances complémentaires (géotechnique, étude foncière, etc.) et les programmer dans le temps. La mission permettrait également de consolider le scénario de travaux et en donner une estimation financière plus précise. Si, avec un AP/CP, la collectivité s'engage juridiquement sur le montant global d'un programme, elle n'inscrit en crédit de paiement que les montants correspondant à ce qu'elle paie réellement chaque année. L'AP/CP suppose donc de se placer dans une logique pluriannuelle.

Etant donné le caractère inédit et majeur de ce projet et des nombreux bénéfices espérés (infrastructures, milieux, nappes, paysages), des recettes sont attendues de la part des partenaires financiers habituels (dont l'agence de l'eau) et pouvant aller de 50% à 80%. Une nouvelle réunion de bureau sera programmée dans les mois qui viennent. Une réunion à dimension politique sera également impulsée pour fédérer autour de ce projet l'ensemble des parties intéressées : DIRSO/CD66/DREAL pour la RN116, CD66 pour le barrage de Vinça, CD66 pour les routes et les ponts, Syndicat des Nappes, Fédération de pêche, etc.

2.1.9 Projet de stratégie des zones humides

Un travail de concertation sur la maîtrise d'ouvrage sera engagée cette année 2023 sur ces zones humides qui jouent un rôle déterminant dans la gestion de l'eau (atténuation de l'aléa d'inondation et des sécheresses par "effet éponge", contribution à la dépollution naturelle de l'eau, recharge des nappes) et pour accompagner le SMTBV dans la vision d'un « qui fait quoi » sur ces milieux. Le SMTBV réalise un important travail de communication sur la stratégie et d'animation, pour que cet outil soit appréhendé par le bassin versant et soit porteur d'actions sur les zones humides utiles à la gestion de l'eau sur la durée. L'année à venir est donc une année de transition entre la rédaction de la stratégie et sa mise en œuvre. Cette passerelle sera réalisée en régie avec l'appui d'un stagiaire bac + 5. A cette occasion, le rôle du SMTBV en matière de gestion des entités prioritaires de zones humides et d'animation sur ces milieux sera clarifié, tout comme les moyens associés pour y parvenir.

2.2 Opérations à réceptionner en 2023

2.2.1 Schéma hydraulique de Villelongue

Lors d'épisodes pluvieux conséquents, la commune rencontre des problèmes d'évacuation des eaux dont l'origine est aussi bien hydraulique que pluviale. La commune est en effet traversée par un réseau hydrographique comprenant plusieurs cours d'eau, fossés et autres aguilles : achau, le ruisseau de Villelongue, les fossés de la RD, dont les bassins versants respectifs remontent jusqu'à Bompas. Ces eaux et ruissellements s'ajoutent à des problèmes d'imperméabilisation et de sous-dimensionnement du réseau pluvial et engendrent des inondations et des désordres qu'il convient de résoudre. PMMCU compétent pour le pluvial et le SMTBV compétent pour l'hydraulique ont engagé en septembre 2022 un schéma directeur d'aménagement hydraulique et de gestion des eaux pluviales. L'objectif est de faire la part des différentes compétences (pluvial/hydraulique) et de réduire les aléas sur le territoire communal tout en n'impactant pas les enjeux à l'aval (i.e. Sainte-Marie-la-Mer). Cette étude en cours pourra permettre d'effectuer les travaux d'aménagement éligible dans le futur PAPI 2024-2029.

2.2.2 Stratégie de réduction de la vulnérabilité au risque

(cf. bilan PAPI 2022 : action innovante). Lors du bureau des élus du jeudi 2 février 2023 les élus ont souligné le fait que le projet présente une véritable utilité et une dimension politique en phase avec le rôle et missions du syndicat. Le bureau a validé le principe d'un engagement du syndicat pour déployer une stratégie et des moyens humains sur ce sujet et ont acté le principe d'un déploiement progressif (3 ans) à partir de 2024 et qui sera ajusté au moment du bilan à mi-parcours du PAPI (durée 6 ans). Sur cette question du pilotage, des moyens et des coûts, un nouveau bureau sera organisé courant 2023. Certaines missions seraient externalisées (diagnostic) mais il est retenu de mesurer au mieux tout ce qui peut être porté et développé en régie, pour assurer un pilotage projet de proximité et souverain. Le bureau des élus a également insisté sur la nécessité de trouver la meilleure formule pour maximiser l'obtention des subventions concernant les postes et ETP du SMTBV, notamment sur les aspects "communication".

2.2.3 Mise en œuvre d'outils de prévision et de gestion de crise

Pour la gestion d'une crise inondation, il est essentiel de pouvoir anticiper les phénomènes et de prendre les bonnes dispositions de mise en sûreté des populations et dans la mesure du possible de protection des biens. A l'échelle du bassin versant, la communication entre les différents acteurs est primordiale et doit être basée sur les mêmes informations, fiables. Les systèmes d'avertissement locaux et les différents outils de gestion de crise répondent à cet objectif d'anticipation et de gestion des crues. Ainsi, sur la base d'un diagnostic territorial consolidé par des phases d'enquêtes auprès des communes ainsi que d'un audit de l'organisation interne du SMTBV (cellule veille digue notamment), une réflexion stratégique a été engagée pour étudier la faisabilité et le déploiement d'outils de surveillance, de prévision, d'alerte et de communication qui permettront au SMTBV et aux différents acteurs impliqués de gagner en efficacité en période de crise. Cette étude proposera aux élus plusieurs options de mise en œuvre d'un schéma stratégique qui pourra être financé dans le cadre du PAPI 2024-2029. Les chiffrages et contraintes opérationnelles de chacun de ces scénarios seront identifiés et proposés pour la réflexion et le choix du schéma à déployer sur le territoire. Un bureau des élus dédié à cette thématique est organisé le 6 mars 2023.

2.2.3 Opérations de communication

- Monographie historique des aménagements de la Têt
- Vidéo-clip sur l'entretien des cours d'eau, le rôle du syndicat et celui du riverain
- Vidéo-clip sur la gestion des systèmes d'endiguement ; enjeu, moyens et objectifs
- Vidéo-clip sur les zones humides, avec témoignage d'acteurs et services rendus
- Vidéo-clip sur l'incision du lit de la Têt ; historique, conséquences et perspectives
- Vidéo-clip sur le PAPI (qu'est ce qu'un PAPI) tout public
- Vidéo-clip sur les risques inondations et les bons gestes pour le jeune public
- Vidéo-clip sur les risques inondations et les bons gestes tout public
- Panneau pédagogique sur les enjeux de la gestion de l'eau et sa gestion équilibrée
- Panneau pédagogique le transport solide dans le lit des rivières ; incision du lit Têt aval
- Panneau pédagogique sur l'alerte et la gestion de crise (dont ouvrage classés)

2.3 Opérations engagées en 2023

2.3.1 Restauration de la Têt au droit des remparts de Villefranche

Des affouillements au pied des remparts de Villefranche de Conflent au droit de la Têt ont été a mis en évidence. Ces cavités sont profondes (1,5 m) sur une hauteur de 50 cm environ. Elles pourraient à moyen terme mettre en péril la pérennité du bâti. Il apparait essentiel de mener les études nécessaires afin de comprendre le phénomène, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau de la rivière (atterrissements, reméandrage) et le besoin de conforter les soubassements des remparts par des travaux de reprise en sous-œuvre. Une mission d'étude sera lancée en 2023 afin de :

- Faire le diagnostic détaillé des pathologies, au regard d'une analyse complète des archives et des données topographiques (Extraction des archives communales, SNCF, CD66, DDE, etc. ; Analyses diachroniques des photos aériennes, terrestres, profils en long, etc. ; Diagnostic et cartographie des désordres et des ouvrages existants ; Réaliser une étude hydraulique
- Dimensionner des ouvrages de confortement par une étude de faisabilité d'une ou plusieurs solutions alternatives et aider à la décision par une analyse multicritères simplifiées des principales contraintes (environnementales, financières, techniques, foncières, etc.)
- Réaliser l'étude d'avant projet et définir les modalités de partenariats et de financement. Les gestionnaires du patrimoine (ouvrage classé) pourront être partenaire et la ventilation et financements des missions GEMAPI et hors GEMAPI sera opérée.

2.3.2 Niveau de protection des systèmes d'endiguement

Le SMTBV est gestionnaire et/ou propriétaire d'un patrimoine important d'ouvrages hydrauliques. Les prérogatives attachées aux ouvrages de prévention des inondations exigent une surveillance et un entretien particulier afin de garantir les niveaux de protection dans le temps. Dans ce cadre, un maître d'œuvre sera recruté et les missions de supervision de travaux d'entretien et de réparation courants relatifs aux désordres identifiés lors des visites techniques de surveillance s'exécuteront via un accord-cadre à bon de commandes.

2.3.3 Régularisation administrative des digues du Boules

Le Boules compte près de 20 kilomètres de digues classées par un arrêté préfectoral qui identifie par ailleurs les ASCO d'Ille-sur-Têt, Néfiach et Millas comme compétentes et gestionnaires. Entre 2013 et 2015, le SMTBV a accompagné ces ASCO dans leurs prérogatives pour réaliser les diagnostics initiaux des ouvrages, les rapports de surveillance, les consignes de surveillance, les études de danger, etc. Dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI et du nouveau Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, ces digues peuvent être régularisées en systèmes d'endiguement au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau. Dans le cas contraire, elles entrent dans le cadre de la rubrique 3.2.2.0. « Ouvrages en lit majeur d'un cours d'eau » et le propriétaire doit procéder à la « neutralisation » de l'ouvrage. L'échéance réglementaire pour la digue rive gauche à Millas de classe B est tombée le 30 juin 2022 et arrivera au plus tard le 30 juin 2024 pour les autres digues de classe C. Les concertations menées entre 2018 et 2020 avec l'EPCI Roussillon Conflent et les ASCO n'ont pas conduit à la décision de mise à disposition des digues des ASCO au SMTBV en vue de leur régularisation. A la suite de cela, sur la base des études réalisées, le schéma retenu par le SMTBV, en concertation avec Roussillon-Conflent, est de poursuivre le projet d'aménagements contre les crues du Boules qui intègre une partie des digues dans le futur système d'endiguements et qui justifie de la non dangerosité des autres tronçons. Le projet n'étant pas assez avancé à ce jour, il est primordial pour le territoire et le pour SMTBV en charge de la GEMAPI de se positionner sur le devenir de ces ouvrages. Dans ce contexte, des études de dangers et la poursuite des concertations seront menées en 2023.

2.3.4 Valorisation des matériaux issus du barrage de Vinça

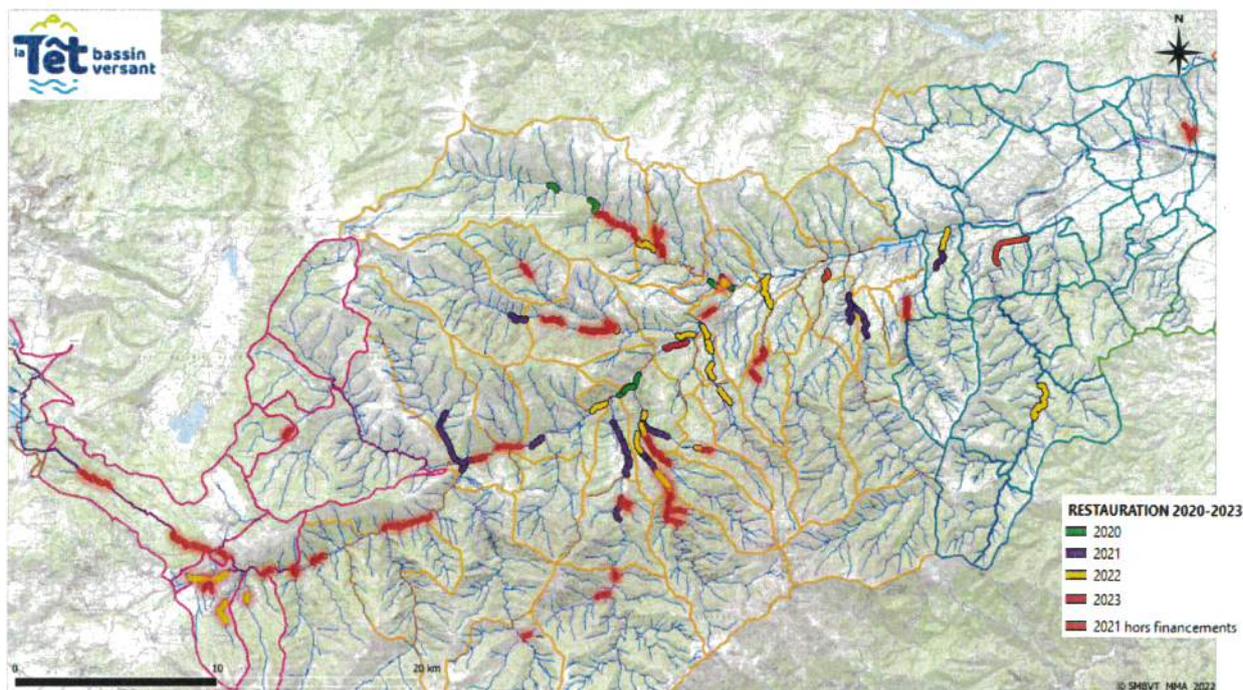
Le SMTBV vient d'engager (début 2023) une étude d'opportunité sur la réutilisation des matériaux retenus par le barrage de Vinça (29 846 € engagé et financé à 80% par l'agence de l'eau et le Département). L'objectif est de connaître les modalités technico-économiques pour la reprise de l'ensemble des matériaux issus de Vinça par la Têt aval et dans le cadre de la problématique de l'incision du lit. Ce travail viendra abonder le projet de restauration. En tout état de cause, la vision globale sur les évolutions du transit sédimentaire dans la Têt, notamment aval, et les modalités de gestion du barrage de Vinça sont des sujets sur lesquels le SMTBV doit jouer et affirmer son rôle de coordonnateur et de centralisateur (des connaissances).

2.3.5 Dresser un bilan objectif du contrat de rivière

En 2023, le SMTBV, animateur de la démarche CONTRAT de RIVIERE doit engager une évaluation du contrat qui se termine (techniquement, financièrement et en termes de gouvernance). Conformément au cahier des charges (et à la programmation) le syndicat mandatera un bureau d'études indépendant pour dresser ce bilan qui doit être objectif et critique, et proposera des pistes pour les suites à donner. Un comité de pilotage sera mis en place et la gouvernance du SMTBV bien évidemment étroitement associée. Cette prestation évaluée à 80 000€ HT (provisionnée sur le BP 2022) permettra de dresser un bilan à la fois quantitatif (via indicateurs techniques et financiers) et qualitatif (interview des principaux acteurs), et de mesurer l'intérêt de reconduire une telle démarche ou assimilée à compter de 2025. Ces travaux seront mis en regard des conditions du 12^{ème} programme d'intervention financière de la part de l'Agence de l'eau, principal partenaire. Entre temps néanmoins, les opérations du SMTBV restent financées par l'Agence, selon les taux d'aide classiques.

2.3.6 Travaux de restauration des cours d'eau (PPEV)

Le SMTBV va engager sa 4^{ème} campagne de travaux d'entretien de la végétation des cours d'eau, et restauration des ripisylves, sur la partie montagneuse du bassin, suivant la programmation pluriannuelle inscrite au contrat de rivière et conformément à la Déclaration d'Intérêt Général 2020-2024. Le SMTBV poursuivra l'effort de restauration dans les prochaines années et sur de nouveaux secteurs d'après les diagnostics réalisés en régie. La programmation 2023-2024 a été construite selon une programmation pluriannuelle et au regard des besoins du territoire, ajustés en concertation avec les communes concernées. La programmation 2023/2024 est une programmation transitoire vers une nouvelle organisation qui devrait permettre plus de souplesse et de réactivité dans le lancement des chantiers afin de restaurer 20 Km de cours d'eau par an environ pour un montant de près de 250 000 € TTC. Un marché public à bon de commande (probablement) permettra de déployer plusieurs entreprises en même temps et sur plusieurs secteurs. Carte d'objectifs 2023/2024 (en rouge : secteurs pressentis).



2.3.7 Plan de gestion de la ressource en eau et référentiel canaux

- **Continuer les campagnes de jaugeages**, notamment dans le contexte difficile de l'été 2023. Cette année encore, particulièrement sèche, les données hydrologiques de basses eaux doivent être connues et maîtrisées au mieux pour que la gestion de l'eau ne soit pas idéologique ou hors sol mais au plus près de la réalité terrain. 40 campagnes seraient potentiellement nécessaires, pour que les arrêtés préfectoraux qui vont devoir réguler toute la saison 2023 (dans l'attente du règlement du contentieux FNE) soient pris au plus juste de la situation hydrologique en temps réel.



La mobilisation de notre chargé de mission PGRE sera intense cette année 2023. Ces campagnes externalisées viendront soulager un plan de charge qui s'avère d'ores et déjà compliqué et chargé, notamment de nombreuses réunions de prévision, suivi et potentiellement de crise. Les commissions thématiques PGRE + changement climatique seront également mises à contribution.

- **Poursuite de l'étude sur les débits biologiques à T6**

Cette étude est éminemment stratégique et va être structurante pour l'avenir de la gestion de l'eau. Au regard des premiers résultats, des analyses complémentaires s'avèrent nécessaires et les conséquences hydrologiques des deux dernières années 2022-2023, relativement ou particulièrement sèches, nous obligent à développer ses investigations, toujours en partenariat avec l'Association des Canaux Aval Vinça (ACAV) et la Chambre d'Agriculture : + 25 000 € estimés, financés à au moins 50%. L'Etat et l'Agence de l'eau seront particulièrement sollicités pour accompagner financièrement ces investigations complémentaires. Il serait invraisemblable qu'il en soit autrement tant l'enjeu est d'actualité et d'importance pour la bonne gestion, et le maintien de la dynamique, sur la Têt aval.

- **Initier un référentiel canaux**

La Têt compte près de 150 ASA et 960 kilomètres de longueur de canaux cumulés (la Têt mesure environ 120 km de la source à l'embouchure). Parmi les nombreux canaux, certains sont bien connus et leur tracé bien identifié, jusqu'au réseau appelé secondaire. D'autres en revanche sont mal référencés, leur tracé perdu dans des urbanisations qui les ont progressivement ignorés. En tant que pilote à l'échelle de la vallée, le syndicat va engager un travail de compilation, de concertation et d'investigation afin de créer un référentiel cartographique commun qui sera mis à disposition des ASA, des aménageurs et permettra de mieux évaluer également les zones d'enjeux ou les canaux jouent un rôle en terme de recharge de nappes, de zones humides ou de trame verte et bleu et les divers services rendus par les canaux. Il s'agit ici également de poursuivre le travail initié par le SMTBV dans le premier PAPI et d'identifier les zones de superposition d'affectation (rôle d'adducteur d'eau agricole >> zone de récupération et évacuation des eaux pluviales) afin de clarifier les impacts locaux. Ce "référentiel canaux" sera un outil de gestion et d'anticipation pour une intégration dans les plans développement. Prévisionnel de 80 000 € financé à 80% : coût net 16 000€.

Une réunion de travail mixte (bureau des élus + commission eau) sera organisée au premier trimestre 2023 pour bénéficier du retour d'expérience de la Fédération des Canaux du Conflent qui a amorcé une démarche similaire, plus localisée, mais qui pourrait apporter des éléments de cadrage au projet. Sur le Conflent l'intérêt était notamment de recenser et cartographier les canaux sous SIC afin de compléter les connaissances sur le maillage des canaux, l'assolement, les redevances, l'état des ouvrages, etc. afin d'améliorer la gestion technique et administrative et faire perdurer ces outils ainsi que la gestion globale de la ressource, et identifier les autres usages (pluvial, AEP, incendies, etc.).

2.4 Préparation du prochain PAPI 2024 - 2029

Pour l'heure un volant de l'ordre de **12 M€ HT** est d'ores et déjà envisagé en termes de travaux sur la période 2024-2029 (hors animation, communication, études, alerte, gestion de crise et réduction de la vulnérabilité). 4,6 M€ HT de travaux sont d'ores et déjà prévus sur PMMCU, 7 M€ HT sur Roussillon Conflent puis sur Conflent Canigou et les Aspres dans une moindre mesure. Plusieurs opérations sont en cours de chiffrage (Villegongue, Canohes, Vernet les Bains, Villefranche de Conflent...) et seront l'objet d'un arbitrage, technique et financier (commission travaux + bureau) d'ici juin 2023.

Au delà des travaux, ce sont également près de **70 pistes d'actions** qui ont émergé de la concertation territoriale déployée en 2022 auprès des EPCI et des communes ainsi qu'à l'issue du séminaire PAPI du 29.09.22. Ces opérations sont à l'étude et viendront équilibrer l'ensemble des 7 axes du PAPI selon les modalités arbitrées en commission travaux, bureau et COPIL PAPI. Le PAPI comportera nécessairement des opérations d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : actualisation ou déploiement de PCS, PCS intercommunaux, DICRIM, repères de crues, des outils de communication et de sensibilisation, des formations (y compris à destination des élus). Les acteurs du tourisme et du secteur économique seront également approchés et intégrés dans une démarche cohérente d'amélioration de la résilience : mobiliser les gestionnaires de réseaux (EDF, Telecom...), les acteurs du bâtiment ou les aménageurs...

- ☞ Pour l'alerte, surveillance et prévision des crues les pistes d'amélioration et d'expérimentation de nouveaux outils de prédiction seront explorées et une optimisation (voire clarification) de la chaîne d'alerte impulsée, notamment pour répondre aux besoins remontés de la part de nombreux maires auxquels il pourra également être proposé un accompagnement pour la réalisation d'exercices de simulation de crise et le déploiement de systèmes d'appel en masse ou SMS dans les zones en crise ou exposées.

- ☞ La prise en compte du risque dans l'urbanisme est un point important pour le développement du territoire et pour accompagner les collectivités dans la prise en compte (vivre avec) et la gestion des risques, ou encore pour l'intégration du rôle des canaux dans la gestion des eaux de ruissellement ou la dés-imperméabilisation des sols. Le rôle du SMTBV sera important sur tous ces sujets, en tant que garant et sachant de la vision globale et intégrée du territoire.
- ☞ Enfin, la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes est également un enjeu qui intègre l'avant et l'après inondation ; gestionnaires de réseaux AEP, électrique, stations d'épurations, routes, bâti existant, développement d'habitats résilients. L'étude qui sera livrée au premier trimestre 2023 sera déterminante pour que les élus puissent construire une stratégie et positionner le syndicat.

En 2023 seront présentés, par thématique, ces projets et opérations pour arbitrage dans le cadre de COPIL PAPI, commission travaux et bien sûr au sein du bureau et du comité syndical.

2.5 Réflexions et axes de développement stratégiques

☞ Devenir du bois issu des travaux en rivière

Pour tous les chantiers réalisés, le bois issu des travaux est laissé à disposition des propriétaires riverains qui, rappelons le, restent responsables de l'entretien de leur berge. Cet entretien devrait être plus aisé à la suite des gros travaux de rattrapage d'entretien ou de restauration menés par le syndicat.



Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle et de l'augmentation du coût de l'énergie, le devenir du bois devient un sujet de plus en plus sensible. Ainsi, une réflexion a été engagée sur l'opportunité et la faisabilité d'une possible valorisation du bois issus des travaux. Les résultats seront présentés dans le cadre d'une commission travaux et d'un bureau courant 2023.

☞ Autorisations d'intervention en rivière : anticipation et travail en réseau

Afin de respecter les modalités et les périodes d'intervention en rivière (très réduites), le SMTBV travaille avec la DDTM au sein du groupe de travail impulsé dès 2021 par le Syndicat et auxquels se sont ralliés les autres syndicats de bassin du département. Ce groupe s'est réuni au moins 3 fois en 2022, notamment dans l'objectif d'optimiser et fluidifier les procédures. Des améliorations sont constatées et les services de l'Etat sont amenés eux aussi à travailler de manière plus transversale entre eux ce qui permet d'améliorer sensiblement la situation. L'objectif à terme est de définir des typologies de cours d'eau et de standardiser les procédures dans la mesure du possible, pour être plus réactif, au bénéfice de toutes les parties. Ces sessions de travail sont également riches en échanges techniques et retours d'expériences entre les techniciens des différents syndicats (nouvelles plantes invasives à prendre en compte par exemple, risques sanitaires liés, front de colonisation...). De nouvelles rencontres sont prévues en 2023, un bilan sera dressé auprès des élus et du président qui avait lui même saisi le préfet de département de cette question sensible des interventions en rivière.

☞ Vision globale du bassin et coordination des ASCO Têt aval

Sur la partie Aval de la Têt, et pour l'entretien de la Têt à proprement parler, le SMTBV a initié un travail conséquent auprès de la DDTM (service de tutelle des ASCO) et des ASCO. La nouvelle direction de la DDTM a donc entendu les propositions du SMTBV pour débloquer la situation des ASCO de Bompas et de Sainte Marie qui sont en sommeil depuis plusieurs années. Une fusion d'ASCO pourrait être envisagée ou à minima une articulation des ASCO via l'équivalent d'une Union.

Les linéaires de rivière Têt concernés par ces ASCO, orphelins de travaux depuis des années (de l'aval de Perpignan jusqu'à sainte marie), pourraient ainsi être traités par le biais, dans un premier temps, de l'utilisation des fonds dormants de ces ASCO estimé à hauteur de 350 000 €. Le syndicat serait alors constitué en assistance technique pour optimiser et coordonner ces opérations étalées sur 3 ou 4 ans, pour apporter expertise et vision transversale des enjeux, via une délégation de maîtrise d'ouvrage par exemple. En 2023, le SMTBV poursuivra donc le dialogue entamé avec les services de l'Etat et les ASCO sur l'organisation et la nature des interventions en lien avec la gestion des systèmes d'endiguement et le projet de restauration du lit.

☞ **Photovoltaïque : appel à manifestation d'intérêt**

Le syndicat est propriétaire de grandes unités foncières et bassins de rétention des eaux. Ces zones sont de plus en plus convoitées par les producteurs d'énergie photovoltaïque dont les techniques actuelles permettent d'aménager des fermes solaires compatibles avec la fonction de récupération et stockage des eaux. Le syndicat peut tirer un revenu substantiel de ses sols. Le locataire entretenant les lieux et versant une indemnité, les recettes dégagées permettraient au syndicat de compenser tout ou partie de l'augmentation de ses charges de fonctionnement (inflation et incrémentation des missions) et de soulager sa section d'investissement. Ces projets nécessitent que les producteurs d'énergie disposent d'un titre d'occupation constitutif de droits réels pour réaliser les aménagements de production. Les bassins de rétention relevant de la domanialité publique, ils ne peuvent être mis à disposition que par un bail emphytéotique administratif (BEA). L'on mentionnera ici le projet engagé sur le bassin du mas ROMEU (18 Ha) à Perpignan (le long de l'autoroute et de la voie SNCF). Mettre à profit les terrains d'assiette de cet ouvrage construit dans les années 2000 (sans aucune contrainte vis à vis des enjeux agricoles, foncier ou écologique) par le biais d'un bail emphytéotique avec la **société ARKOLIA** permettra au syndicat de récupérer 3 600 € HT de loyer par hectare loué. La CDPENAFF a déjà donné un avis favorable le 24.11. Le Syndicat va donc initier un plan de valorisation de son foncier en proposant, ouvrage par ouvrage, aux producteurs d'énergie photovoltaïque de pouvoir déployer des fermes solaires compatibles avec la fonction de récupération et stockage des eaux de ces bassins. La commission thématique *eau et énergie* sera en charge de ce plan et des arbitrages.

☞ **Foncier ; régularisation des servitudes et autres objets patrimoniaux**

1/ actualisation des missions / déclinaison des compétences

Dans le cadre de l'introduction de la nouvelle compétence GEMAPI, le SMTBV a piloté (entre 2016 et 2018), un premier Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) qui a réuni tous les échelons des collectivités pour travailler sur la définition et la ventilation des compétences. Le travail de concertation s'est soldé par le transfert de la compétence GEMAPI au SMTBV de la part des 8 EPCI à fiscalité propre ainsi qu'à la fusion des 3 syndicats historiques.

Néanmoins, dans la pratique (retour d'expérience) et face à la multiplicité des acteurs du territoire ainsi qu'au regard des évolutions successives de la réglementation, force est de constater que le schéma adopté mérite une actualisation. Les interrogations portent notamment sur des ouvrages dont la vocation initiale semble plutôt relever de la compétence pluviale hors GEMAPI, sur la définition de la fonction de certains ouvrages en travers du lit des cours d'eau, de la gestion de plusieurs chemins en propriété du syndicat sur lesquels il y a une demande croissante d'ouverture au public (superposition d'affectation) ou encore pour le devenir de certaines digues classées appartenant à ASCO, etc. A partir d'un appui et d'une assistance technique et juridique, une doctrine claire et partagée sera construite et débattue politiquement. Ce travail engagé en fin d'année 2022 (27 000€) pourra aboutir à une feuille de route intégrant divers ajustements, qu'ils soient statutaires, juridiques, conventionnels, réglementaires ou en terme de transfert ou rétrocession.

2/ La thématique de la gestion de la propriété foncière

Au fur et à mesure des sollicitations relatives à des demandes de servitudes de la part de différents opérateurs ou bien à l'occasion de plusieurs ventes de délaissés, le syndicat se trouve confronté à une problématique. Si le transfert GEMAPI a bien entraîné transfert de l'actif et du passif, une grande majorité de ces propriétés est en effet restée au nom des anciens syndicats (SMATA et SMBCC) ce qui oblige à régulariser chaque acte de vente ou de servitude et génère des frais.

La gestion du patrimoine s'en trouve alourdie.

Par ailleurs plusieurs numéros de parcelles propriétés du syndicat se retrouvent fondues dans le "domaine public" ; certains aménagements ou ouvrages construits par les anciens syndicats sont situés sur des fonds qui ne sont pas identifiés par des numéros cadastraux et ne figurent pas dans le relevé de propriété du syndicat. Après attache auprès d'un cabinet de géomètre expert il s'avère que certaines parcelles issues de remaniements et de découpages fonciers ont perdu leur numéro une fois reversées au domaine public du syndicat. En parallèle, certaines parcelles n'apparaissent pas dans l'état parcellaire du syndicat alors qu'elles ressortent au nom des anciens syndicats dans les bases de données consultés par les géomètres. Cette identification et cette clarification du patrimoine apparaissent comme un enjeu et la commission thématique *pistes et servitudes* sera saisie sur l'élaboration d'un plan d'action.

☞ **Thématique des macro-déchets et des flottants (secteur Salanque)**

En 2022 ce sont près de 4 tonnes de déchets divers (pneus, carcasses de voiture, gravats ou plastiques) qui ont été récoltées par le syndicat (directement ou à l'aide d'un prestataire) sur ses propriétés. Des mains courantes sont désormais systématiquement déposées et des constats (police) réalisés afin de sensibiliser les pouvoirs publics et traquer les incivilités. Au niveau de la vanne de Torrellas en particulier, les déchets flottants sont également un phénomène qui génère des coûts de gestion importants (de l'ordre de 10 000 € à 15 000 € chaque année) pour éviter que ces derniers ne se disséminent tout au long des émissaires (ce qui engendrerait des coûts supérieurs) et qu'ils ne finissent sur les plages, au préjudice de l'économie touristique ou des zones naturelles très fréquentées et dont certaines sont protégées (ZNIEFF). Un système de boudin flottant existe sur la vanne mais va être réétudié pour que le système soit plus efficace et tenter de diminuer les coûts d'entretien (près de 10 000 € en 2022).



Une vision plus large et cohérente d'un point de vue du traitement de la problématique doit aussi être développée, par exemple sur le secteur Salanque et avec le canal du Vernet et Pia puisque tous les déchets qui arrivent à la vanne sont probablement issus des traversées de plusieurs quartiers de Perpignan et de Pia par le canal, par ses ramifications ainsi également que par la Basse de Bompas et la Llabanère. En 2022, le syndicat a identifié plusieurs points sensibles entre Perpignan, la Têt, l'Agly et la mer qui pourraient être ciblés dans un plan d'actions. Les communes de Sainte Marie et de Bompas (pour la basse de Bompas) se sont montrées très intéressées par cette réflexion. Dans ce cadre et à l'instar du syndicat du Réart, le SMTBV va également réfléchir à la possibilité de déployer des dispositifs expérimentaux de rétention et de collecte de déchets en plusieurs points et qualifier également les rôles des différentes parties prenantes, et la question des financements. Cette réflexion sera enrichie et complétée par un travail de sensibilisation menée en partenariat avec les maisons de quartier de Perpignan Nord pour travailler sur des zones *sources* de ces pollutions (gestion en amont).

3. Fonctionnement de la structure / RH

En 2022, une mutation (agent administratif) et un départ fin de contrat (technicien PAPI) ont été enregistrés. Le poste de chargé de mission PAPI a été remplacé et le poste de technicien rivière (entretien et gestion des cours d'eau) nouvellement créé pour pourvoir aux compétences et aux missions du Syndicat. Au 01/01/2023, l'effectif du SMTBV s'élève à 12 agents à temps plein (contre 14 au 01/01/22).

Mouvements de personnel 2023 : deux recrutements seront opérés en 2023 :

- 1 agent administratif : coordonnateur de gestion financière, comptabilité et RH
- 1 agent technique en CDD pour pallier la mise en disponibilité d'un agent d'entretien des rivières

L'ensemble de ces mouvements ne génère pas d'augmentation de la masse salariale du BP 2023.

Le tableau des effectifs sera harmonisé en conséquence comme suit :

SERVICE / FILIERE	POSTE	NOMBRE EMPLOIS OUVERTS	GRADE	CATEGORIE	TYPE
DIRECTION	Directeur	1	Ingénieur Territorial Principal	A	T
ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS ADMINISTRATIVE	Responsable des Finances Pôle Administration Générale	1	NON POURVU		
	Assistante Comptabilité / RH	1	Rédacteur Territorial	B	T
	Assistante Finances	1	NON POURVU		
	Assistante Comptabilité / RH	1	EN ATTENTE RETRAITE / INVALIDITE		
	Assistante Secrétariat Général Assemblées	1	Adjoint Administratif Territorial Ppal 1 ^{er} CI	C	T
PROJETS ET ANIMATION DU TERRITOIRE / TECHNIQUE	Chargé de Mission GEMA	1	Ingénieur Territorial	A	T
	Chargé de Mission PGRE	1	Technicien Territorial	B	CDI
	Chargé de Mission PAPI	1	Technicien Territorial	B	CDD
	Technicien Rivière	1	Technicien Territorial	B	CDD
TECHNIQUE/ TECHNIQUE	Directeur Service Technique	1	Ingénieur Territorial Principal	A	T
	Chef du Pôle Opérationnel	1	Technicien Territorial Principal	B	T
	Surveillant de Travaux	1	Agent de Maîtrise Territorial Principal	C	T
	Agent d'entretien des rivières et du patrimoine hydraulique	1	Agent de Maîtrise Territorial Principal	C	T
	Agent d'entretien des rivières et du patrimoine hydraulique	1	Agent de Maîtrise Territorial Principal	C	T
	Agent d'entretien des rivières et du patrimoine hydraulique	1	NON POURVU DISPONIBILITE		
TECHNIQUE / TECHNIQUE	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	1	RECRUTEMENT EN COURS AGENT ENTRETIEN DES RIVIERES		

Le tableau des effectifs sera actualisé au mois de Juillet ou Novembre, après le pourvoi des postes.

Régime indemnitaire : les traitements indiciaires sont appliqués relativement aux indices et montants réglementairement définis. Le régime appliqué aux agents a fait l'objet d'une délibération en date du 9 décembre 2019 abrogée le 8 juillet 2020.

Par ailleurs 5 stagiaires seront accueillis cette année 2023 :

INTITULE DU STAGE	NOMBRE DE STAGIAIRES	DUREE DU STAGE
Inventaire ouvrages	1	2 / 3 mois
Foncier SIG	1	6 mois
stratégie ZH	1	6 mois
guide technique / typologie de cours d'eau	1	2 / 3 mois
suivi hydrologique Têt aval	1	4 mois
Projet tutoré canal de Joncet	1	Environ 10 jours sur l'année

Coût estimé sur 2023 : 12 700€

Evolution prévisionnelle sur le personnel en poste

Pour 2023, 4 agents sont concernés (cout brut annuel (coût brut annuel pour 2023 : 1338.60€)

- Un agent de maîtrise principal bénéficiera d'un avancement d'échelon (coût brut/an 582€ / incidence BP 2023 : 145.50€).
- Un ingénieur passera de l'échelon 3 à 4 (coût brut/an 1920.6€/ incidence BP 2023 : 1120.35€)
- Un rédacteur passera de l'échelon 6 à 7 (coût brut/an 873€ / incidence BP 2023 : 72.75€).
- Un ingénieur pourra passer à l'avancement au grade d'ingénieur territorial principal (coût nul)

A la suite à ces évolutions l'incidence budgétaire pour 2023 sera de l'ordre de :

1 338.60€ + 35 % de charges = 1 807.11€. Pour mémoire en 2022 l'augmentation était de 6 900€

Masse salariale

Montant des crédits liés aux charges personnelles au BP 2022 : 825 000 €

Montant prévisionnel envisagé au BP 2023 : 825 000 €

BP	2019	2020	2021	2022	2023
011 charges a caractère général	493 704,00 €	845 862,00 €	719 190,00 €	719 190,00 €	723 153,68 €
012 charges de personnel et frais assimilés	834 000,00 €	825 321,00 €	825 000,00 €	825 000,00 €	825 000,00 €
65 autres charges de gestion courante (Elus)	38 111,92 €	31 000,00 €	50 050,00 €	50 050,00 €	50 050,00 €
66 charges financières	99 200,00 €	79 200,00 €	115 704,37 €	115 704,37 €	67 775,71 €
67 charges exceptionnelles				15 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL	1 465 015,92 €	1 781 383,00 €	1 709 944,37 €	1 724 944,37 €	1 680 979,39 €

A noter, au chapitre 012 il y a une :

- partie de convention Pézilla pour 24 000€
- les tickets restaurant pour 30 000€
- l'agent d'entretien de Thuir 1 000€

4. Bouclage du budget primitif 2023 et conclusion

La construction du budget primitif 2023 est comme à l'accoutumée axée sur une maîtrise des dépenses bien que la charge de travail et les missions du syndicat ne cessent de croître. Grâce à la mobilisation des services et à une gestion transversale des projets, des économies d'échelle substantielles permettent de contenir au mieux ces contraintes. Le BP 2023 sera basé sur des principes sains, reposant en tout ou partie sur l'excédent de fonctionnement et le fond de roulement qui permet de maîtriser et de lisser au mieux les contributions de chacun des EPCI. En préalable à l'élaboration du BP, il est important de remercier le travail du bureau et de la commission travaux.

L'objectif reste également de prioriser intelligemment les investissements à venir, notamment dans le cadre du PAPI 2024-2029 en cours de préparation. Plusieurs réunions du bureau des élus et de la commission travaux sont à venir d'ici le mois de Juillet.

Encore cette année 2023, le syndicat poursuit son évolution. Son rôle et l'importance de ses expertises s'affirment chaque jour un peu plus et l'avenir ne fera que renforcer cette tendance. C'est la raison pour laquelle une feuille de route sur l'évolution potentielle du syndicat dans les 3 ou 5 prochaines années sera travaillée avec les élus du bureau dès cette année. Le PAPI 2024-2029 sera à la hauteur des enjeux du territoire mais le syndicat et les EPCI membres et contributeurs devront aussi s'interroger sur les moyens, notamment financiers, qu'il faut déployer pour répondre à ces enjeux.

La gestion de l'eau, des risques et des milieux aquatiques sont des piliers sur lesquels s'appuient et se projette le territoire, le cadre de vie et le développement socio-économique. L'année 2023 va prolonger et consolider les liens tissés avec plusieurs partenaires tels que la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales pour la gestion de l'eau ou avec les autres syndicats de bassin versant que sont le SMIGATA (syndicat du TECH), le SMBVA (Syndicat de l'AGLY) et le SMBVR (syndicat du Réart). Des projets en commun ont d'ores et déjà démarré avec ces syndicats, notamment celui d'EAURIZON 70 qui sera déterminant pour la résilience du territoire au changement climatique.

Des partenariats sont également attendus sur le projet de restauration du litoral de la Têt.

Les relations avec l'AMF 66 (association des maires de France) seront approfondies elles aussi. Le rapport CINOTTI sur la prise en compte des risques dans l'urbanisme, le PGRI ou encore les enjeux de l'eau de la Têt au niveau du point T6 ont montré combien il était important de tisser et partager une stratégie territoriale, d'émettre des avis communs, de créer des synergies. L'objectif est que la GEMAPI et le syndicat soient mieux connus et que des travaux en commun soient initiés, ce qui pourra passer par des interventions au moment du congrès des maires ou des formations et autres séminaires en commun.

Plusieurs études et un plan de communication accompagneront ces travaux, c'est aussi un objectif que le syndicat s'est fixé, appuyé en cela par sa commission communication. Le projet de PAPI sera lui aussi mis à disposition du public dans le cadre d'une consultation cadrée par le cahier des charges National PAPI et organisée selon des modalités qu'il conviendra d'arrêter ensemble.

2023 marque également une respiration et une prise de recul dans les programmations pluriannuelles déployées ; PAPI d'intention, PGRE et Contrat de Rivière arrivent à termes et c'est l'occasion de faire un point sur la stratégie et les ambitions que l'on souhaite se fixer, ensemble.



www.bassintet.fr

